

au cœur du social

OPTIONS

AGROPARISTECH

**UN SITE
SI CONVOITÉ**

Pages 46 à 48

FRÉDÉRIC CIRROU / MAXPPP

**PRODUIRE
AUTREMENT**
Environnement,
mode d'emploi(s)

Page 28-29

L'actualité sanitaire rebat
les cartes du débat public
autour de la recherche
et de l'enseignement supérieur
et la perspective de communs
émerge... Comment
s'en saisir? **Pages 16 à 27**

RECHERCHE
FONDAMENTALE!

**Militants,
adhérents,
ensemble
soyons
solidaires**

**Depuis plus
de 30 ans,
la Macif protège
l'activité
syndicale**

partenariat@macif.fr



Essentiel pour moi



éditorial

Chômage: la réforme honteuse

Alors que la France traverse la pire crise économique de son histoire, le gouver-

nement impose une réforme de l'assurance chômage qui baissera les droits de 1,7 million de privés d'emploi. Quant à la taxation des contrats courts, elle est, encore une fois, reportée aux calendes grecques. Cette réforme pénalisera d'abord les plus précaires, les jeunes, celles et ceux qui enchaînent des contrats courts et à temps partiel. Mais ceci ne doit pas occulter les reculs imposés aux cadres, avec la dégressivité des allocations-chômage au-delà de 4 500 euros de rémunération brute. Une mesure de justice pour mettre à contribution les plus hauts revenus nous explique le gouvernement... tout en supprimant l'Isf. Un moindre mal, pensent d'autres, considérant que cela ne concerne « que » 60 000 salariés.

C'est tout l'inverse. Une fois instauré le principe de dégressivité, gouvernement et patronat pourront aisément abaisser son seuil d'application et le généraliser au prétexte de l'équité. En outre, alors que, selon l'Apec, les offres d'emploi de cadres ont chuté de 40 % et que le chômage des seniors explose, cette disposition

les contraindra à accepter des offres en décalage avec leur qualification ou leur rémunération. Conséquence : le déclassement en cascade, au détriment des moins qualifiés. C'est aussi « oublier » que les cadres représentent 42 % des recettes du régime, contre seulement 15 % des dépenses. La dégressivité et le plafonnement des allocations des cadres dégageront donc peu d'économies.

Mais en plafonnant les allocations, on passe d'un régime assurant le maintien du niveau de vie à un filet de sécurité minimum. Résultat : celles et ceux qui en ont les moyens financiers seront renvoyés vers les assureurs. On passerait ainsi de droits garantis par la cotisation à des aides sociales devant être « méritées », et donc conditionnées. Les plus gros contributeurs seraient aussi ceux qui bénéficieraient le moins du système. C'est ainsi que l'on organise le « ras-le-bol fiscal » et que l'on fabrique l'« assistanat ». Rien de tel pour diviser le salariat. En revanche, les chiffres de l'Unédic démontrent que mettre à contribution les cadres dirigeants et instaurer des cotisations chômage sur la part des salaires supérieure à 13 500 euros permettrait de dégager 700 millions d'euros de recettes supplémentaires et concernerait d'abord les grandes entreprises. Bizarrement, Medef et gouvernement refusent obstinément d'en débattre.

Mais la mobilisation paie. Après une première victoire sur la réforme du calcul des allocations en octobre, la Cgt, avec l'intersyndicale qu'elle anime, dépose un nouveau recours devant le Conseil d'État. Le gouvernement a déjà été contraint de revoir sa copie sur la prise en compte des congés maternité et maladie. Le secteur de la culture nous montre la voie, avec plus de 100 théâtres occupés. Rejoignons-les, notamment le 1^{er} mai !



BERNARD RONDEAU

Sophie Binet
**COSECRÉTAIRE GÉNÉRALE
DE L'UGICT-CGT**

6 À propos Au fil de l'actualité

mouvement

7 Éducation nationale

Vous avez dit prioritaire ?

8 Petite enfance

Contre la réforme de l'accueil

Anticor

Agrément renouvelé

9 Dialogue social

À l'épreuve du coronavirus

Unédic

Le scandale perdure

Fiscalité

Biden vs Macron ?

10 **Journalistes**

Pas cibles !



SAMUEL LUGUEN / MAXPPP

12 **Entreprise**

La tentation de la toute-puissance

Entretien avec David van der Vlist

14 Mobilisation

La culture durement éprouvée

15 Protection sociale

Europe: Cqfd

Santé au travail

L'Oit doit normaliser

Responsabilité sociale

Quand Deliveroo entre en bourse

ENCARTS CENTRAUX

- Options Mines-Energie (16 pages)
- Options Santé (4 pages)

R&D

Recherche fondamentale !



BRUNO LEVESQUE / MAXPPP

Pages 16-27 La pandémie a remis la recherche scientifique et ses avancées au centre des débats politiques, et en lumière ses enjeux sanitaires bien sûr, mais également politiques, géostratégiques, démocratiques...

Dans le privé, les grands groupes, plus que jamais soumis au talon de fer des actionnaires, liquident leur R&D, préférant la fuite en avant de la sous-traitance ou l'achat sur étagère. Dans le public, les moyens stagnent misérablement pendant que la précarité reste au cœur du système d'embauche et de recrutement, grevant la possibilité de penser sur le temps long.

Comment, dans un tel contexte, le syndicalisme peut-il contribuer à hausser la rémunération du travail, celle du partage de la valeur et des moyens dévolus à la recherche publique au niveau qu'exigent à la fois l'urgence et le futur ?

BULLETIN D'ABONNEMENT

- Options (mensuel, 10 numéros par an):
 - Édition générale 32 €
 - Édition avec encart professionnel 39 €
 - **Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) 12 €**
 - Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €
 - **Joindre le règlement à l'ordre d'Options**
- 263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 83 60 – Fax: 01 55 82 83 33
Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

.....

CODE POSTAL VILLE

COURRIEL

terrains



VINCENT ISOIRE/MAXPPP

28 Produire autrement

Environnement, mode d'emploi(s)

29 Questionnaire

Work in progress

30 Justice

Servier: coupables, mais

31 Numérique

L'Ugict-Cgt à l'université



32 Bloc-notes

Ugict: agenda et rendez-vous

terrains

33 Sages-femmes

Actions et contractions

34 Pratiques avancées

Toujours plus, toujours moins

droits

35 Licenciements économiques et santé-sécurité

Compétences des juges judiciaire et administratif

36 Fonction publique territoriale

L'inscription aux concours limitée

hors champs

38 Afrique

Solidarité

Des projecteurs pour mettre en lumière les artistes

39 Forbach/Théâtre

L'angoisse de l'écolier qui doit entrer en sixième

40 Expositions

Le musée Réattu abat son jeu dans l'attente de jours meilleurs



PETER BEARD 2021

platines

43 Franz Schubert

Cette année-là...

Johann Sebastian Bach L'intégrale des toccatas

bouteilles

43 Domaine des Jouglas

lire

44 Les polars

Vengeurs: losers et auto-entrepreneurs

45 Les romans Faits divers: petite et grande histoire

hors champs

46 AGROPARISTECH

Un site si convoité



DR

48 En soutien aux étudiants

sélection

49 Les livres du mois

grilles

50 Échecs et mots croisés

à propos

Quelques leçons de Perseverance

On a honte de le dire mais par une distraction dont l'origine est sans doute à chercher du côté des routines du confinement, on n'a pas ici mentionné l'exploit de Perseverance. Mais si, vous savez bien, ce robot mobile de plus d'une tonne que la Nasa a fait se poser comme une fleur sur Mars. C'était le 18 février; depuis, Perseverance explore la planète, bardé d'une batterie d'outils à donner le tournis, allant d'une collection de spectromètres divers à un petit hélicoptère de 2 kilogrammes, sorte de R2D2 aérien...

Pas besoin d'être un admirateur inconditionnel des records pour saluer l'exploit. Pour réussir, il a fallu réunir de l'argent, beaucoup; de l'intelligence, énormément; de puissants moyens industriels et une formidable capacité de coopération entre les « corps de métiers » qui, d'un bout à l'autre de la chaîne de production, ont assuré la cohérence, la qualité, la fiabilité d'un programme évidemment inscrit dans une visée de long terme. On aimerait qu'à son image, les travailleurs de la recherche, fondamentale ou appliquée, de l'enseignement, de l'industrie, bénéficient de la même volonté partagée et des mêmes atouts. Si tout va bien, une future mission menée conjointement par la Nasa et



l'Agence spatiale européenne devrait ramener tous ces petits robots sur notre planète autour de l'année 2031. Espérons que, d'ici là, la pandémie actuelle sera jugulée et que ses répliques prévisibles auront été jugulées; que la biodiversité sera réellement protégée et que le travail humain bénéficiera d'une pleine liberté, bref, que la grande pulsion de mort qui nous menace aura été éradiquée. Certes, cela fait beaucoup dans un laps de temps très court. Mais est-ce réellement plus difficile, plus hors de portée que la Planète rouge? Ou est-ce une question de volonté, de moyens et de « persévérance »? Posée en ces termes, la question autorise de manifester l'optimisme de ceux qui ont la tête dans les étoiles tout en gardant les pieds sur terre.

À misère aimable, place à table...

Sur la terre, justement, la vie continue avec, comme le rimait Prévert, « la paille de la misère pourrissant dans l'acier des canons » et « les épouvantables malheurs du monde, qui sont légion ». On sait que la misère, justement, parle au cœur du président de la République et de son gouvernement. Tous en parlent toujours très bien, avec la mine convenue et la componction qui s'imposent. Les pauvres, tss tss, quel malheur... Cette compassion d'État s'évapore néanmoins lorsque dame Misère hausse le ton. Les pauvres devraient savoir rester à leur place. Lorsqu'ils y manquent, ils la perdent, leur place. Une réforme du Conseil économique social et environnemental en administre la démonstration.

La troisième chambre de la République regroupe ce qu'il est convenu d'appeler la société civile, et peut jouer un rôle important en amont du processus législatif. C'est par exemple dans son hémicycle qu'a été pensée et préparée la « loi de lutte contre la grande pauvreté ». Une loi de lutte ce n'est pas rien! L'association qui en est à l'origine, Atd Quart-monde, est une des figures de la solidarité militante; elle porte une longue tradition d'expertise, construite à partir de la pensée, du savoir et de l'expérience des personnes les plus pauvres, et s'attache à travailler avec les organisations syndicales. À sa façon, c'est un Perseverance, défrichant des terrains difficiles



– 15% de la population vit sous le seuil de pauvreté – avec un équipement humain remarquable, mais réduit. Sans doute cela, a déplu ; ou bien c'était trop cher, ou encore c'est, comme le chantait Brel, «*qu'il sentait pas bon*»... Toujours est-il que – réforme-réforme-hop-hop – Atd Quart-monde se voit prié de faire ses valises. On ne va quand même pas accueillir toute notre pauvreté alors même qu'elle s'accroît. Surtout pas celle qui n'hésite pas à parler haut et à lever un regard effronté vers les étoiles.

Méfions-nous, la confiance est partout

On ne parle plus que d'elle, la confiance est partout. Voici une loi sur l'école de confiance et en voilà une autre sur la justice de confiance... Cette inflation galopante évoque la scène du *Livre de la jungle* (le dessin animé, hein !), où Kaa le serpent hypnotise le jeune Mowgli en lui susurrant : «*Aie confiance, crois en moi*», avec le projet très net d'en faire son petit-déjeuner. Il faut bien que tout le monde mange... Méfiance, donc. Justement, on apprend que le Sénat vient de voter la suspension des allocations familiales pour les parents d'élèves absents. Cette formidable avancée s'opère grâce à la loi sur les principes républicains, véritable boîte de Pandore qui a permis les surenchères les plus autoritaires.

Le chantage aux alloc', c'est une vieille lune de la droite, infatigablement portée par l'ineffable Éric Ciotti, et qui jusqu'à présent avait toujours été repoussée. Il s'agit une fois encore de passer un «*contrat de responsabilité parentale*» entre les parents d'un élève absentéiste et l'école. En cas de récurrence, l'Éducation nationale pourrait demander la «*suspension du versement de la part des allocations familiales dues au titre de l'enfant en cause*»... Un autre projet, encore dans les cartons, prévoit la même peine pour les élèves violents, et nul doute qu'on proposera un jour de l'appliquer à ceux qui ont du mal à suivre en classe. Car la pente est glissante. Ce qui vaudrait ici vaudrait rapidement pour tout...

Cette pétition de principe légèrement démente, selon laquelle la répression de la famille serait un encouragement à l'assiduité scolaire des enfants, n'aboutirait qu'à piétiner des familles à faibles ressources, soumises ainsi à double peine. Elle alimenterait également une double haine : celle de l'école qui humilie, celle de la société qui méprise. Elle banaliserait surtout une conception étrange de la «*citoyenneté*», ramenée à une somme de «*contrats*» dont l'essence est d'ouvrir une négociation permanente et particulièrement asymétrique autour des droits fondamentaux qui, comme leur nom l'indique, ne sont justement pas négociables. Comme par exemple le droit à l'éducation. Même en faisant preuve d'une grande confiance, il serait sans doute judicieux de retarder le retour de Perseverance sur Terre. En attendant que le ciel s'éclaircisse. ◀

Pierre TARTAKOWSKY

ÉDUCATION NATIONALE VOUS AVEZ DIT PRIORITAIRE ?

ENSEIGNANTS ET ÉLÈVES SONT
AU RENDEZ-VOUS, PAS L'INSTITUTION.



JULIEN MATTIA / MAXPPP

Jean-Michel Blanquer l'avait garanti : les écoles resteront ouvertes. Quoiqu'il en coûte ? Pas besoin d'anticiper sur une éventuelle fermeture, en donnant les moyens aux établissements et aux enseignants d'assurer un minimum de continuité pédagogique, afin d'éviter les écueils constatés lors du premier confinement. Mieux encore, quand il a dû annoncer que l'ensemble des établissements scolaires seraient bien fermés dès le 2 avril au soir, le ministre a assuré qu'il n'y aurait aucun problème pour assurer un suivi en distanciel la semaine suivante. Et qu'ensuite, après deux semaines de vacances de printemps pour toute la France, les plus jeunes (crèches, maternelles, élémentaire) retourneront à l'école le 26 avril, et les collégiens et lycéens le 3 mai, après une nouvelle semaine d'enseignement à distance, sans problème.

Las, les équipes pédagogiques ont dû mal comprendre, puisque même quand les conditions étaient remplies – un prof et des élèves équipés, par leurs propres moyens le plus souvent – pour des cours en distanciel, il s'est avéré impossible de se connecter aux réseaux dédiés de l'Éducation nationale : Environnement numérique de travail (Ent) et «*classe à la maison*» du Cned, qui n'ont jamais été paramétrés, malgré le contexte, pour assurer un accès aussi massif de connexions simultanées. Une pétition circule pour un retour en classe de tous les élèves le 26 avril.

Bugs, attaques informatiques, désorganisation totale, le gouvernement a montré à quel point ses discours sur l'Éducation «*priorité nationale*» n'étaient pas suivis d'effets. À cela s'ajoute le fait que les personnels de l'Éducation nationale, pourtant particulièrement exposés à la propagation du coronavirus, n'ont pas été considérés, jusqu'à mi-avril, comme des travailleurs de première ligne, éligibles à un accès prioritaire à la vaccination. Comme les élèves – à partir de 15 ans –, ils sont également censés pouvoir accéder dès mai à des autotests dont la facilité d'usage et la pertinence restent à démontrer. Des lycéens, en terminale, aimeraient savoir ce qui restera des épreuves du bac, le ministre s'accrochant toujours à l'idée que, malgré des conditions de préparation chaotiques et inégalitaires, les épreuves de philosophie, ainsi que le nouveau «*grand oral*» sont toujours programmés au mois de juin... V. G. ◀

PETITE ENFANCE CONTRE LA RÉFORME DE L'ACCUEIL



BRUNO LÉVESQUE/MAXPPP

Aux côtés notamment de Pas de bébé à la consigne, plusieurs fédérations de la Cgt – Services publics, Santé et Action sociale, Commerces et Services, Organismes sociaux – ont appelé les personnels de la petite enfance à se mobiliser le mardi 30 mars pour protester contre des projets d'ordonnances devant être mis en œuvre en septembre. À Montpellier, Lyon, Nice, Paris, Grenoble ou Limoges, personnels des crèches, des jardins d'enfants et des haltes-garderies se sont ainsi rassemblés devant les mairies ou les préfectures. De nombreuses crèches ont été fermées, toutes l'ont été par exemple à Martigues. À Lyon, plus de 50% des agents du secteur étaient en grève. Perte de sens du travail, manque de personnel... cela fait maintenant des années que les syndicats alertent sur des conditions de travail de plus en plus dégradées, dans un contexte où, par ailleurs, le point d'indice est gelé depuis près de dix ans, rappelle la fédération Cgt des Services publics. La réforme en cours, inscrite dans la loi dite Apsa (Accélération et simplification de l'action publique) ne ferait qu'aggraver cette réalité, toutes structures confondues, tout en dégradant les conditions d'accueil des jeunes enfants. Avec la possibilité d'un accueil en surnombre ou d'une réduction de la surface d'accueil par enfant, les personnels y voient uniquement une logique de rentabilité. Leur détermination à combattre cette réforme est d'autant plus grande que la crise du Covid accentue le travail à flux tendu et impose la mise en place de protocoles sanitaires souvent inapplicables. À l'heure où nous écrivons, le ministère des Solidarités et de la Santé campait sur ses positions, ignorant les revendications portées par les personnels de la petite enfance. S'ils évaluent à 10% le pourcentage de postes supplémentaires nécessaires pour répondre aux besoins de toutes les structures, ils posent les bases d'une autre réforme. Avec notamment des exigences en matière d'emplois qualifiés – un minimum de 50% d'agents diplômés dans les crèches – et de qualité d'accueil: par exemple un minimum de 7 m² par enfant dans toutes les crèches, contre 5,5 m² dans la réforme gouvernementale. C. L.

ANTICOR AGRÉMENT RENOUVELÉ

Le Journal officiel du 2 avril a confirmé le renouvellement pour trois ans de l'agrément de l'Association Anticor, qui lui permet de se constituer partie civile au nom des citoyens français dans des procédures judiciaires visant des affaires de corruption ou de conflits d'intérêts. L'Ugict, membre fondateur de la Maison des lanceurs d'alerte, a apporté son soutien à Anticor, qui reste une des trois seules associations en France agréées pour ce type d'action, avec Sherpa et Transparency. L'Ugict a signé, avec de nombreuses associations, organisations et personnalités, une tribune rappelant pourquoi l'action des associations anticorruption est «essentielle pour la vitalité de notre démocratie»: «Associations, militant-es, lanceurs d'alerte ou simples citoyen-nes, sommes régulièrement confronté-es dans nos actions citoyennes à des interventions d'individus ou de groupes de pression qui pèsent sur la décision publique en dehors des circuits institutionnels, parfois en dehors du cadre légal. L'intérêt général passe alors derrière celui de quelques-uns. Les conflits d'intérêts et le favoritisme entachent la légitimité de la décision publique [...]. Anticor est aussi engagée contre la corruption lorsque des élu-es ou des agents publics monnayent leur influence réelle ou supposée dans des décisions publiques, ou lorsque la décision prise bénéficie à leurs proches ou à leurs intérêts personnels.» V. G.

Sophie Binet (au centre) et Antoine Deltour (à droite) lors de la Rencontre européenne des lanceurs d'alerte et de l'action syndicale, organisée par la Cgt et l'Ugict-Cgt.



NICOLAS MARQUES/MAXPPP

100 000

PANDÉMIE: BILAN PROVISOIRE...

morts: le 15 avril, le nombre de personnes décédées dans l'Hexagone des suites de complications dues au Covid-19 a passé ce seuil selon Santé publique France. Ce décompte macabre redonne une dimension symbolique à une réalité banalisée et parfois même occultée, d'autant qu'elle est manifestement minimisée. L'Inserm, qui se base sur des données plus fiables – l'ensemble des certificats de décès – comptait déjà 11 000 décès dus au Covid de plus que Spf, sur la seule année 2020. Le véritable bilan ne sera sans doute jamais complètement établi. Il faudrait par exemple tenir compte des décès de malades atteints d'autres pathologies graves et n'ayant pas pu être soignés faute des moyens disponibles.

DIALOGUE SOCIAL À L'ÉPREUVE DU CORONAVIRUS



DYLAN MEIFRET/MAXPPP

Tout au long des douze derniers mois, les représentants du personnel pressés par l'urgence sanitaire n'ont pas chômé. Les Cse ont été mobilisés pour négocier tous azimuts des plans de prévention des risques (66 % d'entre eux), le télétravail, la reprise d'activité ou l'activité partielle (52 %) ou une modification des horaires de travail (40 %). Mais cette place centrale qui leur a été donnée n'a pas entamé leur insatisfaction quant aux moyens qui leur sont alloués par le nouveau cadre juridique encadrant les instances représentatives du personnel. En janvier et février 2021, le cabinet d'expertise et de conseil Syndex, a sondé 1 131 Cse sur l'état du dialogue social. Résultat : selon ces militants, les effets négatifs engendrés par la réforme des Cse demeurent, et tout particulièrement quant à la perte de proximité avec les salariés.

Si la crise a permis de resserrer les liens entre les élus, le télétravail les a éloignés du terrain. Qui plus est, les nombreuses sollicitations dont ils ont fait l'objet pour négocier tel ou tel accord n'ont rien changé à l'attitude des directions à leur égard. Pour preuve, 63 % d'entre eux affirment « ne pas avoir confiance » dans les directions pour les informer au mieux afin de bien remplir leurs mandats. Fatigue, inquiétude, perte de motivation, pessimisme et, enfin, colère caractérisent désormais l'état d'esprit des représentants du personnel. Le bilan n'est guère réjouissant.

Il l'est d'autant moins que ces élus sont formels : la crise du Covid risque d'avoir de fortes répercussions sur les conditions de travail (76 % l'affirment) et plus encore sur la santé et les risques psychosociaux (84 %). Des craintes aussi se font jour quant aux conséquences à venir des choix stratégiques opérés par les directions (60 %) sur la situation économique des établissements (53 %) ou de l'emploi (41 %). Et ce même si, étonnamment, 75 % des représentants du personnel considèrent que la santé économique de leur entreprise est plutôt bonne. M. H.

UNÉDIC LE SCANDALE PERDURE

La ministre du Travail a bien été obligée de se rendre à l'évidence. Ce que dénoncent ensemble, depuis des mois, tous les syndicats, est vrai : la réforme de l'Unédic qu'elle entend imposer aux forceps le 1^{er} juillet va fortement entamer les droits des demandeurs d'emploi. Désormais sous la pression des médias, elle a donc promis, le 15 avril, d'étudier la situation de certains d'entre eux : les allocataires ayant été en chômage partiel ou en congé maternité. Mais ce n'est là qu'une partie du problème. Dans une étude d'impact sur les nouvelles règles d'indemnisation parue début avril, l'Unédic le confirme. Avec le nouveau mode de calcul du salaire journalier de référence, indicateur qui détermine le montant des indemnités versées, 1,15 million d'allocataires disposeront dès l'été d'une allocation journalière moindre de 17 % en moyenne. Et, précise-t-elle, aucun « niveau de diplôme » ne devrait être épargné. Autrement dit, l'introduction de la dégressivité des allocations pour les cadres ne sera pas la seule mesure qui affectera les salariés les plus qualifiés... Pour exiger l'abrogation de la réforme, la Cgt et Solidaires ont appelé à une journée nationale de mobilisation le 23 avril. M. H.



AMR ALFIKY/MAXPPP

FISCALITÉ BIDEN VS MACRON?

Les présidents américain et français n'ont pas la même vision de l'État acteur économique et social majeur. Joe Biden a annoncé son intention faire passer l'impôt sur les sociétés sur le sol américain de 21 à 28 %, et celui sur les bénéfices réalisés à l'étranger de 10,5 % à 21 %. Outre les rentrées fiscales escomptées, en particulier de la part des Gafam et autres grands groupes pratiquant l'optimisation fiscale, cette décision pourrait limiter la course au dumping fiscal – et social – entre États, et favoriser un meilleur respect des droits des travailleurs qui en font les frais en termes de précarité, salaires et conditions de travail. Les big pharma et les entreprises dont les bénéfices ont explosé avec la crise sanitaire devraient également être soumises à une taxe spéciale.

En France, la doxa prône, quant à elle, la poursuite de l'allègement de la fiscalité, tant pour les entreprises que pour les ménages riches. Au nom de la fameuse « théorie du ruissellement » : l'hypothèse, jamais vérifiée, que si l'État ne taxe pas trop les riches et les entreprises qui font des bénéfices, ils investiront tout naturellement cet argent disponible dans l'économie réelle. Joe Biden pense manifestement que c'est plus sûr et plus rapide si le *welfare state* s'en charge lui-même, au nom de l'intérêt général. V. G.

La liberté de la presse n'a jamais été un long fleuve tranquille. Dénaturée par la concentration financière, brutalisée par une multiplication de bavures policières, la voilà prise pour cible par des lobbys qui ciblent physiquement les journalistes...

JOURNALISTES,

MENACES, INTIMIDATIONS, ATTENTATS...

Le jeudi 8 avril 2021, la journaliste et fondatrice du média SpeakUp Channel, Nadiya Lazzouni, a indiqué avoir reçu une lettre anonyme de menaces de mort, racistes et sexistes, la visant elle et toute la communauté musulmane. Le 29 mars 2021, la journaliste Morgan Large a constaté que sa voiture avait été sabotée, deux boulons ayant été retirés d'une roue. La journaliste, qui travaille pour la radio bilingue franco-bretonne Kreiz Breizh est connue pour ses enquêtes sur le secteur agricole en Bretagne.

LA LOI DU SILENCE FERAIT-ELLE LA LOI?

Depuis plusieurs années, les journalistes installés en Bretagne alertent sur la « loi du silence » que fait régner l'industrie agroalimentaire. Avec leurs organisations syndicales, ils ont saisi les pouvoirs publics pour appuyer les demandes de protection policière de leurs deux collègues. Mais le gouvernement, sans condamner ces actes, campe sur une posture de solidarité avec les « victimes de l'agribashing ». La création de la cellule Demeter, unité de gendarmerie conçue pour la défense du seul secteur agroalimentaire, l'illustre pleinement.

PAS CIBLES!

UNE RIPOSTE À LA HAUTEUR

Le 6 avril, un rassemblement de 850 personnes s'est tenu à Rostrenen (Côtes-d'Armor) pour exiger que la liberté de la presse existe partout, y compris en Bretagne. Dans une adresse solennelle au ministre de l'Intérieur, les organisations syndicales de journalistes, après avoir rappelé le bilan meurtrier qui endeuille la profession dans le monde, lui rappellent qu'il est de sa responsabilité de tout mettre en œuvre pour protéger immédiatement la vie de ces deux journalistes attaquées, menacées, violentées parce qu'elles ont rempli leur mission d'informer.



DR

ENTREPRISE

LA TENTATION DE LA TOUTE-PUISSANCE

L'issue du procès dans lequel Ikea est poursuivi pour avoir organisé un système d'espionnage de ses salariés à grande échelle sera connue le 15 juin. Mais d'ores et déjà des leçons peuvent être tirées de cette affaire.

ENTRETIEN

AVEC
**DAVID
VAN DER VLIST**

AVOCAT EN DROIT DU TRAVAIL
ET SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DU SYNDICAT DES AVOCATS
DE FRANCE.

« Le grand public le sait peu mais, sous prétexte notamment de lutter contre le terrorisme et la délinquance en bande organisée, les fichiers permettant de recueillir toutes sortes de données sur tout un chacun, des habitudes de vie à l'appartenance associative ou syndicale se multiplient. »

– **Options : Qu'inspire l'affaire Ikea à l'avocat que vous êtes ?**

– **David van der Vlist :** Que les grandes entreprises affirment de plus en plus leur volonté de contrôle sur les salariés. Que, pour en avoir une connaissance la plus exhaustive possible et renforcer ainsi leur pouvoir, elles usent, sans en avoir le droit, des moyens de fichage mis en place par l'État. C'est extrêmement inquiétant. L'affaire Ikea souligne les dangers qu'engendrent les pouvoirs accrus donnés à la police de multiplier ses capacités de recueil de données sur tous les citoyens. Le grand public le sait peu mais, sous prétexte notamment de lutter contre le terrorisme et la délinquance en bande organisée, les fichiers permettant de recueillir toutes sortes de données sur tout un chacun, des habitudes de vie à l'appartenance associative ou syndicale se multiplient. On pourrait citer Gendnote pour la gendarmerie, Pasp (Prévention des atteintes à la sécurité publique), Gipasp (Gestion de l'information et prévention des atteintes à la sécurité publique) ou encore Easp (Enquêtes administratives liées à la sécurité publique)... Comment imaginer, dès lors, que les informations ainsi collectées n'apparaissent pas un jour là où on ne les attend pas ?

– **Que voulez-vous dire ?**

– Lorsque des données existent, elles peuvent être transmises. Bien sûr, la loi ne le permet pas. Si les fichiers de police sont légaux, leur utilisation à des fins de gestion des ressources humaines n'est pas permise. Mais soyons sérieux : en ayant multiplié les données collectées et étendu la capacité de certains acteurs institutionnels, comme les maires, à accéder aux

informations contenues dans les fichiers, on a accru le nombre de personnes susceptibles de transmettre des informations a priori confidentielles. Dès lors, comment s'étonner que des directions d'entreprise disposent d'interlocuteurs susceptibles de leur fournir du renseignement ? À condition d'avoir quelques accointances avec tel ou tel représentant de l'État, il leur est facile de disposer d'informations sur l'un ou l'autre de leurs salariés. Et certaines ne s'en privent pas.

– **La tentation des employeurs de tout savoir sur leur personnel est cependant une vieille histoire...**

– Bien sûr, elle l'est. Au XIX^e siècle, des règlements d'usine interdisaient par exemple aux femmes d'être mariées ou de s'habiller de telle ou telle façon. Autrement dit, la tentation patronale de tout vouloir contrôler n'est pas nouvelle. Mais d'abord, le rapport de force a permis pendant quelques décennies de contraindre ces velléités. Ensuite, celles-ci se sont transformées. Aujourd'hui, la volonté des entreprises n'est plus de régir les mœurs ou d'organiser la vie des salariés. Affiché comme tel, le projet serait jugé inacceptable. Il est plutôt de traquer les potentiels fauteurs de troubles : tous ceux dont le management pourrait à tort accorder la moindre confiance. L'entreprise d'aujourd'hui recherche des salariés dociles. Des salariés qui ne viendront pas contester ses intérêts.

– **Qu'est-ce que cette volonté traduit, selon vous, de l'évolution des rapports sociaux ?**

– Qu'ils se tendent, c'est une évidence. Mais aussi que l'engagement syndical

recule. Si les directions d'entreprise peuvent faire la chasse aux prétendus moutons noirs, c'est que l'individualisme a envahi le monde du travail. Et, avec lui, la défiance à l'égard d'un engagement pérenne : celui dont ont besoin les organisations syndicales. Pour pouvoir viser les individus, il faut que le collectif ait perdu de sa force. Très concrètement, que les syndicats ne soient plus véritablement en mesure de défendre efficacement leurs membres quand ils sont menacés. Dans une entreprise où le syndicalisme est fort, le flicage des salariés est malaisé. Il l'est tout simplement parce que les fuites sur la vie ou l'engagement de tel ou tel ne seraient pas admises par le collectif.

– **Concrètement, comment en voyez-vous la traduction dans votre activité ?**

– Il n'est plus rare, désormais, que nous recevions dans notre cabinet des personnes qui ont été licenciées tout simplement parce qu'elles ont commencé à critiquer le management. Un exemple et un seul : cette salariée que nous avons reçue après la rupture de son contrat de travail. Rupture dont la cause était qu'elle avait fait connaître à un collègue son opposition à une déqualification imposée par l'employeur. Échange qui « *avait fait naître des revendications* ». Si l'employeur avait expressément invoqué ce motif, la plupart du temps ce n'est pas le cas, et le véritable motif est dissimulé derrière des prétextes fallacieux. La liberté d'expression est un droit fondamental en entreprise. Un droit reconnu qui, nié par un employeur, mène en cas de licenciement à la nullité de la procédure. Et pourtant, l'imposer reste difficile.

– **Pourquoi ?**

– Pour une raison toute simple : les entreprises usent de la difficulté qu'il y a à prouver que tel est bien le motif qui a mené à un licenciement, pour piétiner ce droit fondamental à la liberté d'expression.

– **De quelle manière s'y prennent-elles ?**

– Dès qu'un salarié devient trop remuant, elles mobilisent les données que, souvent, elles ont consignées sur lui pour envisager son départ. Si les indemnités auxquelles elles pourraient être condamnées aux prud'hommes pour licenciement abusif ne sont pas trop élevées, elles assument le risque. Les barèmes Macron les y aident. Ceux-ci fixent les sommes à payer pour un

« Il faut permettre l'accès des syndicats à la messagerie interne des entreprises. Alors qu'ils peuvent remettre des courriers en main propre à tous les salariés pendant le temps de travail, ils ne peuvent leur envoyer de mails. La jurisprudence l'interdit, ce qui est absurde. Une évolution législative s'impose. »

licenciement sans cause réelle ni sérieuse. Donc, pas de surprise. Une fois vérifié que la facture ne sera pas trop lourde, les entreprises agissent sans vergogne. Et si cela n'est pas possible, nombreuses sont celles qui recourent désormais aux mobilités forcées pour briser les solidarités. Certains grands groupes de la distribution en ont fait leur mode de gestion. Ils obligent leur personnel à changer de lieu de travail tous les six mois pour casser les collectifs. Quel soutien a-t-on dans des établissements où l'on ne connaît personne ? Sur quelle légitimité professionnelle s'appuyer quand on a, à intervalle régulier, à s'adapter à un nouveau cadre professionnel ?

– **L'entreprise serait-elle devenue un monde où la parole critique n'est plus imaginable ?**

– La parole critique existe toujours. Mais, soit en renforçant le contrôle sur les indi-

vidus, soit en contraignant l'action syndicale, les employeurs disposent désormais de moyens de la contourner. Rien n'est dit expressément, mais le résultat est là. L'affaire Ikea le montre. Un dispositif issu de la loi Travail offre une autre illustration de cette tentation de la toute-puissance qui s'est emparée du patronat. Ce dispositif est celui qui permet les accords interentreprises. En y recourant, les groupes peuvent désormais choisir les interlocuteurs syndicaux qui leur permettront de parvenir à leurs fins. Ils le peuvent, non de manière directe et autoritaire, mais en définissant le champ d'application d'un accord, en jouant sur les majorités que l'extension de son périmètre permettra. En décidant d'intégrer telle ou telle entité dans le champ d'un accord, ils peuvent renforcer telle ou telle organisation syndicale ou au contraire en affaiblir une plutôt qu'une autre. L'introduction de ce dispositif dans la loi n'a pas fait grand bruit. Elle est pourtant ravageuse pour l'avenir des contre-pouvoirs en entreprise.

– **Selon vous, quels seraient les droits nouveaux nécessaires pour défendre la liberté d'expression au travail ?**

– D'abord et avant tout, il faut renforcer les pouvoirs de la Cnil et, par une augmentation du nombre de ses inspecteurs, lui donner les moyens d'effectuer des contrôles inopinés, seule façon d'éviter des pratiques délictueuses de la part des directions d'entreprise, qu'il s'agisse de l'usage de fichiers ou de logiciels de surveillance des salariés. Pour les mêmes raisons, les effectifs de l'inspection du travail doivent aussi être renforcés. Autre impératif : permettre l'accès des syndicats à la messagerie interne des entreprises. Alors qu'ils peuvent remettre des courriers en main propre à tous les salariés pendant le temps de travail, ils ne peuvent leur envoyer de mails. La jurisprudence l'interdit, ce qui est absurde. Une évolution législative s'impose. L'enjeu dépasse le seul aspect pratique. La généralisation du télétravail ces derniers mois l'a montré. Il conditionne la capacité des élus et militants à diffuser des informations, à se faire connaître et à recueillir les revendications des personnels. Sans cette proximité, le syndicalisme ne peut se développer. Et s'il s'amenuise, les collectifs explosent plus encore, et la tentation des employeurs à tout contrôler triomphe. ◀

Propos recueillis par Martine HASSOUN



PASCAL PROUST/MAXPPP

MOBILISATION

LA CULTURE DUREMENT ÉPROUVÉE

LES INTERMITTENTS ONT PERDU EN MOYENNE 400 EUROS PAR MOIS EN 2020. ILS ÉTAIENT DANS LA MANIFESTATION DU 23 AVRIL POUR L'EMPLOI ET LE RETRAIT DE LA RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE.

« **C**ela fait maintenant un an que nous, travailleurs de la culture, de l'événementiel et du tourisme, sommes dans l'incapacité de travailler et de vivre de nos métiers. » En ce jeudi 15 avril, six semaines après le début de l'occupation du théâtre de l'Odéon, à Paris, l'agora organisée tous les jours à 14 heures pour dialoguer et exprimer la colère rassemble quelques dizaines de personnes venues en soutien. « *Occupé, je suis préoccupé. Occupation, faut que je trouve une occupation* », lance l'un d'entre eux quand un autre se compare à « *un gueux à la couverture sociale trouée* ». Ce qui est certain, c'est que les travailleurs de la culture sont durement éprouvés, privés notamment de la perspective d'un « *dialogue concret avec les autorités ministérielles sur les conditions de reprise de l'activité professionnelle* », alerte la Cgt-Culture lors d'un comité technique. Dans une déclaration, elle apporte ainsi son soutien à tous ceux qui occupent l'Odéon depuis le 4 mars, mais aussi aux près de 100 autres lieux de culture à travers le pays, comme aux étudiants des écoles d'art qui occupent le théâtre de la

Colline, à Paris, ou le Théâtre national de Strasbourg. Cette lutte, disent les occupants, « *va au-delà des revendications de la culture [voir encadré], car nous exigeons travail et protection sociale pour tous* ».

Spectacle vivant : l'activité en chute de 60 %

Et le travail manque en effet cruellement, comme le montre une étude* de l'Unédic analysant, par branche professionnelle et par métier, l'impact de la crise sanitaire sur l'emploi intermittent. Impact qui a débuté bien avant le confinement général décrété le 14 mars 2020 et la fermeture

des lieux recevant du public : c'est dès le mois de février que les travailleurs de la culture sont touchés par l'interdiction des rassemblements dits « confinés » de plus de 5 000 personnes, réduits bientôt à 1 000 (8 mars), puis à 100 (16 mars)... Au total, l'activité dans le spectacle intermittent s'est élevée à 70 % de celle enregistrée en 2019. Mais cette moyenne masque, comme toujours, de fortes disparités. Si les branches du spectacle enregistré, notamment la production de films d'animation, la radiodiffusion ou la production audiovisuelle sont en effet relativement épargnées, tel n'est pas le cas du spectacle

Revendications

- Prolongation de l'année blanche pour tous, c'est-à-dire prolongation de la durée d'indemnisation des allocataires relevant des annexes VIII et X de l'assurance chômage au-delà du 31 août 2021 ;
- retrait de la réforme de l'assurance chômage ;
- mesures d'urgence pour garantir aux auteurs l'accès aux congés maternité et maladie indemnisés ;
- mise en place d'une politique de soutien exceptionnel à la création artistique, sous la forme notamment de commandes publiques.

vivant qui, globalement, a vu son activité chuter de plus de moitié. L'Unédic met également en évidence des disparités par métiers, les plus touchés étant ceux de la musique et du chant dans le domaine artistique, de la lumière et des plateaux dans le domaine technique. Inévitablement, cette chute de l'activité a des répercussions sur le nombre d'heures effectuées. Sur 118 000 allocataires, un peu plus de la moitié (57 %) avait, fin décembre 2020, atteint le seuil des 507 heures d'affiliation indispensables pour l'ouverture de droits. Avant la crise sanitaire, ils étaient globalement 82 % à les réaliser. Ce chiffre de 118 000 est important car il s'agit des personnes dont la situation sera réexaminée le 1^{er} septembre 2021, au terme de l'« année blanche », c'est-à-dire le prolongement « exceptionnel » de l'indemnisation jusqu'au 31 août 2021.

Prolongation de l'année blanche

L'impact sur le revenu est considérable, met en évidence l'étude rendue publique le 26 mars, surtout observée pour les intermittents travaillant dans la branche du spectacle vivant. Toujours en 2020, le revenu brut mensuel moyen des intermittents a baissé de 400 euros. Ce revenu comprend à la fois le salaire et l'indemnisation par l'assurance chômage. Le premier a fortement chuté : en 2019, le salaire brut moyen était de 1 450 euros par mois ; il passe à 900 euros un an plus tard. Cela correspond à une baisse de 37 %, en moyenne. Mais cette chute a pu en partie être amortie par la mise en place de l'année blanche avec une augmentation, dans le même temps, du montant de l'indemnisation. Pour les auteurs de l'étude, Odile Muller et Morgane Persinet, l'assurance chômage a ainsi joué son rôle, l'indemnisation limitant la casse des revenus. Au total toutefois, 65 % des allocataires ont vu ce revenu global diminuer : pour 6 % d'entre eux, cette baisse est de plus d'un tiers. C'est dire si la prolongation de l'indemnisation au-delà du 31 août 2021, comme le réclament les travailleurs de la culture, est cruciale. C'est tout l'enjeu du rapport Gauron sur la situation des intermittents, mais dont l'analyse, à la demande du ministère de la Culture, doit être différenciée en fonction « du secteur d'activité, du métier exercé et de la date anniversaire des droits ». Un danger : c'est bien une prolongation de l'année blanche pour tous que revendique le monde de la culture. ▶

Christine LABBE

* Odile Muller et Morgane Persinet, « Impact de la crise sanitaire sur l'emploi intermittent dans le spectacle en 2020 », Unédic, mars 2021, 53 pages.

PROTECTION SOCIALE EUROPE : CQFD

L'Institut syndical européen (Etui) vient d'achever une étude sur les systèmes européens de protection sociale pendant la pandémie. Selon les conclusions qui en ressortent, tous les États membres de l'Union européenne ont été contraints à des réformes urgentes pour mieux protéger leurs citoyens. Ainsi, vingt-quatre d'entre eux sur les vingt-sept que compte la zone ont augmenté le montant, la durée ou les conditions d'éligibilité aux indemnités de chômage ou l'aide au revenu. Vingt ont modifié les conditions liées aux indemnités de maladie et au congé parental et ce, dans la plupart des cas, en réduisant la période d'attente pour accéder aux indemnités. Autrement dit, souligne la Confédération européenne des syndicats, « cette crise soudaine a mis en lumière les profondes lacunes des systèmes de protection sociale ». Plus encore, elle démontre que des changements sont possibles. Ce que les gouvernements ont fait dans l'urgence, ajoute l'organisation, ils peuvent aujourd'hui le pérenniser.

SANTÉ AU TRAVAIL L'OIT DOIT NORMALISER

La 109^e session de l'Organisation internationale du travail aura lieu du 3 au 19 juin. À cette occasion, les syndicats sont bien décidés à demander à l'organisation d'élever la santé et la sécurité au plus haut niveau des normes internationales du travail. Cette action, disent-ils, répondrait à l'engagement pris, en 2019, dans la Déclaration du centenaire de l'Oit, par les gouvernements, les organisations syndicales et patronales d'assurer la santé et la sécurité au travail pour tous les travailleurs. Elle suivrait les recommandations du Collegium Ramazzini, premier organe international indépendant d'experts en médecine du travail et de l'environnement, qui a appelé l'organisation internationale à agir d'urgence en ce sens.

RESPONSABILITÉ SOCIALE QUAND DELIVEROO ENTRE EN BOURSE

L'introduction de Deliveroo à la Bourse de Londres le 31 mars a été un échec cuisant. Dès l'ouverture, l'action a plongé de 15 %. Une contre-performance que la Fédération syndicale internationale des travailleurs des transports met sur le compte des multiples mobilisations des travailleurs de la plateforme pour la reconnaissance de leurs droits. Récemment encore était annoncée la création d'un réseau mondial de livreurs, #Rights4Riders. Et il y a toutes les raisons de la croire. Une kyrielle de grands fonds spéculatifs ont déclaré ne pas vouloir participer à l'aventure financière proposée, s'inquiétant des conséquences d'un investissement dans une société usant et abusant du dumping social. Eden Tree fait partie de ceux-là. Ses dirigeants dénonçant le modèle Deliveroo comme celui du « nivellement par le bas ». Un système dans lequel « les employés sont traités comme s'ils pouvaient être jetés comme des Kleenex ».



OLIVIER LANRIVAIN/MAXPPP

Recherche fondamentale!

L'actualité sanitaire fait communs

La pandémie a eu pour effet de rebattre les cartes de la recherche et de l'innovation, singulièrement au regard du profit qu'elles génèrent. Ce sont les États, ceux-là mêmes qui refusent d'envisager la levée des brevets, qui recommandent le développement d'outils militant ouvertement pour l'appropriation gratuite et collective de l'innovation, à savoir les logiciels libres. Comment alors, penser la rémunération du travail, celle du partage de la valeur et des moyens dévolus à la recherche publique ?

Court terme et austérité: double peine

Comment s'opposer à plusieurs décennies de mise en pièces de la recherche et de l'enseignement supérieur ? En rappelant tout d'abord que la question des moyens est posée à grande échelle et que la responsabilité de l'État est de porter l'effort national de recherche à 3 % du produit intérieur brut. Que les entreprises privées doivent également contribuer au développement de l'emploi scientifique, pour des recherches finalisées à court terme comme à long terme. Et que les efforts en matière d'éducation devraient tendre à accroître la reconnaissance des qualifications dans les professions de la recherche, tant dans le public que dans le privé, ce qui suppose de tordre le cou à la précarité et d'améliorer les salaires en début de carrière pour relancer l'intérêt des jeunes pour les carrières scientifiques.

Quelle maîtrise publique, quels pouvoirs ?

La recherche et développement (R&D) est constitutive de nos engagements pour la valorisation du travail. De fait, sans recherche, il n'y aura pas de réindustrialisation. Il nous revient donc de soumettre au débat des propositions revendicatives articulant recherche et industrie, non comme des en-soi, mais pour répondre aux besoins du pays et, au-delà, aux défis des transitions qui engagent l'avenir de l'humanité. Notre table ronde avec Sylviane Lejeune, Jean-Marc Nicolas, Laurent Richard, Laurent Ziegelmeyer et Pierre Tartakowsky pour *Options*.

BRUNO LÉVESQUE / MAXPPP



SOMMAIRE

BREVETS OU COMMUNS
INVITATION AU DÉBAT
PAGES 17 À 19

REPÈRES
PAGE 20

POINT DE VUE
NUMÉRIQUE:
LE DÉFI ENVIRONNEMENTAL
PAGE 21

POLITIQUES PUBLIQUES
DE LA « RECHERCHE »
À « L'INNOVATION »...
PAGES 22-23

TABLE RONDE
PAGES 24 À 27



Brevets ou communs : invitation au débat

Qui doit tirer profit de la recherche et de l'innovation? Pfizer, qui prévoit 15 milliards de dollars de revenu avec son vaccin anti-Covid, ou les laboratoires publics qui travaillent depuis des décennies sur l'Arn messager – depuis 1957 au moins pour l'Institut Pasteur? La question, bien sûr, soulève celle du brevetage et de la rémunération du travail, celle du partage de la valeur et des moyens dévolus à la recherche publique. Elle pose aussi celle de la protection du bien commun et des moyens reconnus à tous sur la planète pour pouvoir vivre en toute sécurité. Qu'on ne puisse résoudre la question en un jour et, pour commencer, sans s'intéresser au partage tout au long de la chaîne de valeur est une évidence, affirme Guillaume Royer, technicien d'essai et délégué syndical central Cgt chez Mbd. Mais quelle conception de la recherche pour demain? Une recherche pour qui et au profit de qui? Rarement la question n'a autant été légitimée par l'actualité. Et, ironie de l'histoire, ce ne sont plus

seulement des centaines de chercheurs, d'associations et de syndicats qui l'alimentent au gré des urgences écologiques, sanitaires ou sociales. Paradoxe, ce sont maintenant les États, ceux-là mêmes qui refusent d'envisager la levée des brevets, qui l'encouragent. Non pas en posant directement les termes et en risquant quelques entorses à la libre entreprise – les plus grandes firmes ne sont menacées par aucun projet gouvernemental en la matière –, mais en recommandant le développement d'outils tournant le dos aux brevets et œuvrant à l'appropriation gratuite et collective de l'innovation, à savoir les logiciels libres. Ces programmes ont une caractéristique majeure: ils n'appartiennent à personne et profitent à tous. Ils se conçoivent, s'améliorent et se diffusent au gré des trouvailles de leurs utilisateurs et prospèrent sans autre contrainte que de continuer à être accessibles à tous. Le 5 février, Jean Castex a annoncé sa volonté de créer une mission sur les logiciels libres et les communs

Les logiciels libres ont une caractéristique majeure : ils n'appartiennent à personne et profitent à tous. Ils se conçoivent, s'améliorent et se diffusent au gré des trouvailles de leurs utilisateurs et prospèrent sans autre contrainte que de continuer à être accessibles à tous.

...

Brevets ou communs : invitation au débat

... numériques. Une déclaration qui faisait suite à celle de la Commission européenne en octobre, appelant à développer largement ces outils, et qui précédait celle de Joe Biden, à la mi-février, déclarant la nomination d'un de ses plus éminents spécialistes à la Maison-Blanche...

« Plus dangereux que le communisme »

L'actualité des logiciels libres n'a pas toujours collé avec celle des agendas gouvernementaux. Il était un temps où Bill Gate, rappelle Christophe Aguiton, sociologue, militant altermondialiste et auteur de *La Gauche au xx^e siècle. Enquête sur une refondation*, déclarait le plus sérieusement du monde que « *le logiciel libre était plus dangereux pour le système capitaliste que le communisme* ». Depuis longtemps, la galaxie scientifique qui alimente ces programmes pas comme les autres est d'abord militante, puisant sa source dans le combat contre la privatisation de la création intellectuelle. Au tournant des années 1980, la guerre commerciale entre Ibm et Apple bat son plein. Les softs, les logiciels qui, jusque-là, étaient cédés gratuitement avec le matériel vendu, deviennent des arguments commerciaux et une source de profits. Les ingénieurs du Massachusetts Institute of Technology (Mit), haut lieu de la recherche en informatique, le refusent et développent des logiciels fondés sur quatre principes clés, rapporte Sébastien Broca, maître de conférences en Sciences de l'information et de la communication à l'université Paris-VIII : la liberté d'utiliser, de copier, d'étudier et de modifier et redistribuer.

Pendant quelques années, ces programmes se

développent à bas bruit et ne dépassent pas la sphère des spécialistes, des férus d'informatique et des partisans d'un développement de contenus « libres » dans tous les secteurs de la connaissance. Puis la reconnaissance vient. Linux, son programme phare, devient un élément de base de l'informatique moderne pour les ordinateurs comme pour les smartphones. Signal, l'un de ses logiciels les plus prisés, revendique des millions d'utilisateurs dans le monde. Les plus grands de l'informatique et du numérique finissent par reconnaître la puissance de ce mode d'avancée des connaissances. Les uns après les autres – Ibm, Apple, Microsoft et Google – dédient des équipes entières au développement des logiciels libres, ainsi qu'en témoigne Matthieu Trubert, délégué syndical Cgt chez le géant du logiciel et coanimateur du collectif sur le numérique de l'Ugict.

À qui profitera la méthode ?

Dès lors, l'évidence s'impose. Parce qu'ils offrent performance et adaptabilité, maîtrise et indépendance, ces outils constituent un « *puissant facteur d'efficacité et d'influence* », déclare la Cour des comptes dans son rapport 2018, appelant ainsi explicitement l'État à favoriser leur diffusion bien au-delà de la Gendarmerie nationale ou de la SnCF, comme c'est déjà le cas. Nul ne peut bien travailler seul, aiment à dire les ergonomes. Nous y sommes. Le succès des logiciels libres n'est pas seulement celui d'un combat contre la privatisation du savoir. Il est aussi celui qui rappelle qu'« *il n'existe pas de progrès de la connaissance qui ne s'appuie sur un travail préexistant, celui qui valide une approche de l'innovation fondée sur la gratuité, la coopération et un enrichissement collectif* », comme le défend Christian Laval, sociologue et professeur à l'université Paris Ouest-Nanterre-La Défense et auteur de *Dominer. Enquête sur la souveraineté en Occident*.

Seule question qui vaille finalement : à qui cette vérité profitera-t-elle ? Le mouvement altermondialiste est sur les rangs. Pour lui, la bataille pour la défense des logiciels libres doit être prolongée par celle pour la promotion des communs. Un courant qui s'inscrit dans l'histoire ancienne et qui revit aujourd'hui avec le combat pour la défense des ressources naturelles et celui contre le brevetage du vivant. « *Il n'est pas possible de laisser le capitalisme voler les biens communs, qu'ils soient agricoles, sociaux ou scientifiques* », explique simplement Christian Laval. Tout un courant de la science économique partage ce point de vue. Elinor Ostrom, première femme à avoir reçu le prix Nobel d'économie, en est la figure tutélaire. Qu'on ne s'y trompe pas : l'idéologie n'est pas le moteur unique de ce mouvement. Il est plus certainement porté par

Le succès des logiciels libres n'est pas seulement celui d'un combat contre la privatisation du savoir. Il rappelle qu'il n'existe pas de progrès de la connaissance qui ne s'appuie sur un travail préexistant, celui qui valide une approche de l'innovation fondée sur la gratuité, la coopération et un enrichissement collectif.



L'EST RÉPUBLICAIN/MAXPPP



MAXPPP

la conviction du dynamisme qu'assurent le partage et la gestion des ressources au plus près des communautés.

Aujourd'hui, des juristes poursuivent la réflexion, en s'intéressant, eux, aux conditions de la reconnaissance de ces nouveaux acteurs sur la scène sociale que sont les «*générations futures*» ou les «*communautés intéressées*». Des nouveaux «*sujets de droit*» qui s'imposent désormais devant les tribunaux, pour que soit pris en compte l'inté-

Des juristes s'intéressent à ces nouveaux acteurs que sont les «*générations futures*» ou les «*communautés intéressées*». Des nouveaux «*sujets de droit*» qui s'imposent désormais devant les tribunaux, pour que soit pris en compte l'intérêt général de moins en moins reconnu par les services publics convertis au *new public management*.

rêt général de moins en moins reconnu par les services publics convertis au *new public management*, estime Judith Rochfeld, agrégée et professeure de droit à la Sorbonne.

Chez Mbda

Est-ce à ce courant que profitera la démarche? Ou est-ce aux entreprises qui sauront en canaliser les bénéfices? Après s'être converties aux logiciels libres, les entreprises parviennent à tirer profit des aspirations qui traversent la société. Aujourd'hui, les plus innovantes multiplient les FabLab, ces lieux ouverts à tous les salariés où, sans contrainte de temps, ceux-ci peuvent trouver toutes sortes d'outils pour prototyper des idées qui intéresseront peut-être demain la société. Un concept qui s'inspire directement du modèle défendu par les promoteurs des logiciels libres et des communs, mais pour en pervertir l'esprit: cette fois, la collaboration, le bénévolat et la coopération ne sont pas destinés au bien commun mais au seul plaisir des actionnaires. Mbda fait partie de celles-là. Ici, ingénieurs et techniciens sont invités à se rendre dans ces endroits quand ils le veulent. Mais, rapporte Guillaume Royer, sans rien en attendre et «*sur leur temps libre*». «*Nous sommes sur le fil du rasoir*», reconnaît Christian Laval, et, avec lui, Christophe Aguiton. Mais y être ne signifie pas forcément que l'on est condamné au pire. Bien au contraire, le débat est ouvert. ▶

Martine HASSOUN

POUR LE MOUVEMENT ALTERMONDIALISTE, LA BATAILLE POUR LA DÉFENSE DES LOGICIELS LIBRES DOIT ÊTRE PROLONGÉE PAR CELLE POUR LA PROMOTION DES COMMUNS. UNE BATAILLE QUI S'INSCRIT DANS L'HISTOIRE ANCIENNE ET QUI REVIT AUJOURD'HUI AVEC LE COMBAT POUR LA DÉFENSE DES RESSOURCES NATURELLES ET CONTRE LE BREVETAGE DU VIVANT.

RECHERCHE

EMMANUEL MACRON INTERPELLÉ

Dans une lettre ouverte, la Cgt-Sanofi, le Sntrs-Cgt, l'Inrae-Cgt, la Ferc-Sup-Cgt et l'Ugict-Cgt interpellent le président de la République en confrontant aux faits – tels qu'illustrés par la politique de la direction de Sanofi – ses multiples déclarations sur l'importance de l'outil industriel et de recherche. Dénonçant un véritable démantèlement de la recherche et de l'outil industriel financé sur fonds publics, au détriment de la santé publique, les organisations signataires pointent le parfum de scandale qui accompagne le crédit impôt recherche : « *Les grands groupes pharmaceutiques liquident leurs secteurs recherche et développement, s'appuyant de plus en plus sur des brevets directement issus de la recherche fondamentale via des start-up et biotechs créées spécialement à cet effet. Ces start-up sont en grande partie issues de la recherche publique et largement*

subventionnées par des aides publiques. » Elles indiquent enfin que la Loi de programmation de la recherche (Lpr) pousse les personnels de la recherche publique à se réorienter vers l'innovation, au détriment de la recherche fondamentale (mise à disposition de personnels, encouragement à la création de start-up, développement de chaires industrielles...), pour permettre aux groupes privés de se servir « sur étagère » des découvertes et percées technologiques.

En parallèle, l'emploi titulaire continue de fondre dans les organismes de recherche : en 2007, le Cnrs recrutait, sur des postes statutaires, 1 000 chercheurs, ingénieurs et techniciens ; en 2021, il n'en recrutera que 560. Il en va de même dans les universités, où le nombre de postes d'enseignants-chercheurs mis au concours a reculé de 45 % entre 2010 et 2018.

Biblio

• Stéphane Foucart, Stéphane Horel et Sylvain Laurens, *Les Gardiens de la raison. Enquête sur la désinformation scientifique*, La Découverte, 2020, 368 pages, 22 euros.

• *Dictionnaire des biens communs*, sous la direction de Marie Cornu, Fabienne Orsi, Judith Rochfeld, Puf, 2021, 42 euros.

• Sébastien Broca, *Utopie du logiciel libre*, Passager clandestin, 2018, 9 euros.

Web

• « Le commun scientifique dans la bataille contre la Covid-19 », article paru sur le blog du Réseau de recherche sur l'innovation, à lire sur Alternatives-economiques.fr

BREVETS SUR LES VACCINS

PAS DE PROFITS SUR LA PANDÉMIE

La campagne « Pas de profit sur la pandémie » (Noprofitonpandemic.eu) à laquelle participent la Cgt, la fédération de la Santé et l'Ugict, se poursuit dans toute l'Europe. Il s'agit de peser pour que les États utilisent leur droit à imposer des « licences obligatoires » levant la propriété intellectuelle des brevets des laboratoires pharmaceutiques tant que leurs capacités de production pour répondre à la demande urgente de vaccins resteront insuffisantes. Jusqu'à présent, cédant aux lobbys industriels, les États occidentaux s'y sont refusés, sous prétexte de ne pas entraver l'émulation et la course à l'innovation. Au détriment de campagnes de vaccinations

plus rapides et de la solidarité internationale. Les médicaments et les vaccins pourraient pourtant être considérés comme un bien commun, les laboratoires bénéficiant de très nombreux financements publics, en amont comme en aval. Outre la formation des chercheurs, les crédits d'impôts et autres subventions, et (en France) un marché lucratif assuré par la Sécurité sociale, les laboratoires ont, dans le cas du vaccin contre le Covid, bénéficié de commandes prépayées à des tarifs souvent négociés en toute opacité. Un manque de transparence qui persiste concernant les sites industriels qui commencent – enfin – à participer à la chaîne de fabrication des vaccins.

RESSOURCES

CESE: AVIS ET PISTES ALTERNATIVES

Les membres du Conseil économique, social et environnemental (Cese) évaluent les politiques publiques et projets de lois. Ils consultent également l'ensemble des acteurs économiques et sociaux pour proposer des pistes et orientations généralement plus consensuelles, car plus à l'écoute du monde du travail et de l'économie réelle. En juin, il a publié un avis sur la loi de programmation sur la recherche, qui a été très apprécié par la communauté scientifique. Sa rapporteuse, Sylviane Lejeune, membre de la section des activités économiques, est également membre du bureau de l'Ugict et animatrice du collectif Recherche de la Cgt. Cet avis du Cese* rappelle que cette loi ne permettra pas d'enrayer

le déclin de la recherche en France et compromet les efforts d'investissements, de R&D, d'innovations nécessaires pour encourager la créativité et amorcer la réindustrialisation de la France. Le Cese a récemment publié d'autres travaux, comme celui rapporté par Marie-Claire Cailletaud, qui préside le groupe Cgt au Cese, sur l'innovation ou sur les filières stratégiques à définir et à développer à la lumière de la crise sanitaire et de l'urgence à renforcer la souveraineté**.

* « Avis du Cese sur la programmation budgétaire du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche », 63 pages, juin 2020, à retrouver sur Lecese.fr.

** « Filières stratégiques : définir et mettre en œuvre les priorités », 70 pages, janvier 2021, à retrouver sur Lecese.fr.



SIMON CHAVEZ / MAXPPP

point de vue

SYLVAIN DELAITRE

INGÉNIEUR RECHERCHE
CHEZ THALES RECHERCHE
& TECHNOLOGIE, MEMBRE
DU COLLECTIF CONFÉDÉRAL
RECHERCHE DE LA CGT.

Propos recueillis par Christine LABBE

Numérique Le défi environnemental

Hyperconnectivité, puissance de calcul, stockage des données... parce que le numérique est avant tout du « matériel » qui produit de la chaleur, il représente aujourd'hui l'équivalent de la consommation électrique du Canada. Parmi les voies à l'étude pour en réduire l'empreinte écologique: la reconstruction d'une filière française et européenne des composants électroniques.

Comment concilier innovation numérique et environnement? Cette question pose d'abord une difficulté sémantique. Il faut en effet faire la différence entre, d'une part, l'innovation, qui relève souvent d'un mécanisme opportuniste porté par une réflexion sur les usages, et d'autre part la recherche et développement, inscrite dans un processus de long terme. La négation de cette différence est le tour de passe-passe opéré par la « start-up nation » voulue par Emmanuel Macron: en réalité, les innovations, dont on peut reconnaître qu'elles ont une réelle utilité, sont essentiellement des innovations marketing, qui reposent sur plusieurs décennies de recherche et développement. C'est le cas du cloud, par exemple, qui apporte un vrai service en termes de stockage ou de synchronisation des données. Mais que l'on s'intéresse aux réseaux de neurones, au web, à l'intelligence artificielle... les Gafam n'existeraient pas sans la recherche et les connaissances développées par les chercheurs, notamment de Stanford ou Berkeley et les financements étatiques. C'est ce qui fait la force de l'innovation aux États-Unis. L'image de Bill Gates innovant tout seul dans son garage est un mythe. Ceci étant posé, l'empreinte écologique du numérique, en lien avec l'hyperconnectivité, la puissance de calcul et le stockage des données, est aujourd'hui une réalité très documentée. Le numérique, c'est l'équivalent de la consommation énergétique du Canada. Ce que l'on appelle le « minage » du bitcoin, c'est-à-dire le calcul collaboratif par lequel les transactions sont sécurisées, représente à lui seul celle de l'Irlande. Le numérique, en effet, c'est avant tout extrêmement matériel. Certes, le cloud, pour reprendre

cet exemple, permet le stockage externe et « virtualisé » des données. Mais l'informatique dite « en nuage », ce sont aussi des dizaines de serveurs qui consomment des tranches entières de centrales, avec d'énormes quantités de chaleur produites qui se dissipent dans l'atmosphère. À force de dupliquer les données et d'assurer une hyperconnectivité comme une facilité d'usage, la consommation énergétique de la puissance de calcul s'est envolée, portée par des architectures qui ne sont pas forcément dédiées et optimisées. C'est un peu comme si l'on construisait une voiture avec un assemblage de Lego.

Or nous savons que cette optimisation, notamment en utilisant des composants dédiés à intelligence artificielle (Ia), est une des clefs pour réduire la consommation électrique du numérique, de d'ordre de 100 ou de 1000. Voici trois ans, le rapport Villani insistait sur le fait que l'Ia, dont le développement est effectivement très énergivore (déploiement de calculateurs, traitement des données, objets connectés...) n'englobe pas seulement des logiciels, mais des composants électroniques qui font aujourd'hui l'objet d'hypermonopoles aux États-Unis ou en Asie, en particulier à Taïwan. En Europe, il ne reste plus que Stmicroelectronics ou des fabricants de semi-conducteurs comme Soitec, des matériaux utilisés pour la fabrication des puces équipant les outils numériques.

C'est pourquoi se pose la question d'une filière française et européenne* dans ce domaine et d'un vrai projet industriel, dans l'esprit initial du projet Galileo, le système de localisation par satellite européen. Mais cela nécessite un véritable pilotage, dans le sens de la réponse aux besoins des citoyens. Ces entreprises pourraient être à la base de la reconstruction d'une filière électronique indépendante, en coopération par exemple avec le Commissariat à l'énergie atomique, Thales ou Atos. Au niveau européen, la réflexion a été amorcée, mais il y a désormais urgence à réinvestir. Si l'argument environnemental plaide pour cette voie, il s'agit aussi d'une question de souveraineté.

* Voir à ce sujet la journée d'étude organisée par la Cgt à Grenoble, le 16 mars, sur l'avenir d'une filière électronique européenne.

De la « recherche »

Le champ de la recherche et de l'enseignement supérieur est l'objet, depuis une vingtaine d'années, d'une série de restructurations profondes menées à grands coups de politiques publiques s'attaquant à son objet, à ses moyens, à sa relation aux territoires.

L'activité déployée par l'exécutif dans la dernière période pour faire passer au forceps son projet de loi pour la recherche signale plus qu'une simple volonté organisationnelle ou gestionnaire. Elle témoigne de trois éléments, tous préoccupants. Le premier concerne la démocratie. Pour le dire vite, le monde de la recherche ne veut pas de cette loi : le Conseil national des universités (Cnu) la dénonce ; les organisations syndicales sont vent debout contre ; le comité d'éthique du Cnrs la critique, aussi bien que l'assemblée des directions de laboratoires, les sociétés savantes ou encore le Conseil économique, social et écologique (Cese). Quant aux chercheurs et enseignants, ils n'ont cessé de battre le pavé pour dire leur opposition. Rien n'y a fait.

Cet entêtement doit se lire à la lumière d'un lourd contentieux entre le monde du pouvoir et celui de la science. C'est le second élément, et il se donne à voir dans les interventions grotesques mais dangereuses de Frédérique Vidal contre « l'islamo-gauchisme », ainsi que dans les amendements déposés par la majorité présidentielle et par la droite au Sénat pour accélérer la suppression du statut de fonctionnaire d'État pour les professeurs d'université.

Un esprit de réforme inspirée de « l'efficacité » du privé

Troisième et dernier élément, cette loi s'inscrit dans une continuité pluridécennale et néolibérale de réformes plus ou moins radicales, en rupture avec le modèle d'organisation de la recherche et ses garanties, à savoir le caractère national des diplômes, et des formations aux contenus équivalents sur l'ensemble du territoire. Il n'est donc pas sans intérêt de revenir sur ce long train de réformes, moins pour cultiver la mémoire que pour prendre la juste dimension des stratégies gouvernementales et, partant, de ce qu'il convient de leur opposer.

À Lisbonne, en 2000, les quinze États membres de l'Union européenne formalisent un processus de transformation de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'objectif avancé est de faire de l'Europe, en dix ans, « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable, accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ».

Comme souvent, si la formule est irréprochable, ses conséquences le sont nettement moins. D'une part, les moyens ne seront jamais au rendez-vous. Ainsi, en France, Nicolas Sarkozy

s'engage sur l'objectif réclamé par l'Union de 3% du Pib consacrés aux activités de recherche. Ce chiffre n'est toujours pas atteint. Plus profondément, l'esprit des réformes engagées prend résolument pour modèle les modes de fonctionnement des entreprises, pour les transposer aux universités, centres de recherche et laboratoires, ainsi d'ailleurs qu'à la conception de ce qu'est la recherche fondamentale, de plus en plus souvent ramenée à une dimension d'« innovation ».

Une série de lois dans l'esprit du court terme

Dans la foulée, les pôles de compétitivité apparaissent en 2005 et en 2006. Un travail législatif est engagé à cette fin. Le Pacte pour la recherche instaure une série de dispositifs, singulièrement l'Agence nationale pour la recherche (Anr) et l'Agence pour l'innovation industrielle (Aii), chargée des financements – et plus exactement d'organiser la baisse des financements au nom d'une recherche d'« élitisme », d'« excellence » et d'un nouveau modèle basé sur les vertus attribuées à la concurrence généralisée plutôt qu'aux dynamiques de coopération.

Mais dans les faits, les priorités, plus d'innovation que de recherche, sont déterminées par les grands groupes. Quant à la proximité territoriale, elle se dissout littéralement dans une gouvernance opaque et fermée à la représentation syndicale.

Une deuxième étape est mise en route avec le vote, en août 2007, de la Loi relative aux libertés et responsabilités des universités (Lru). Il s'agit en fait d'une rupture majeure avec le modèle antérieur. L'autonomie accordée aux universités s'accompagne, là encore, d'un fort développement des partenariats publics privés (Ppp) pour tous les aspects immobiliers, notamment à travers le Plan campus. Corrélativement, la pénurie budgétaire s'accroît pour tous les organismes de recherche, jusqu'à provoquer des faillites d'universités.

Ces orientations vont être accentuées par la loi Fioraso, promulguée le 23 juillet 2013, qui permet aux Régions de peser sur les orientations de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle maintient l'austérité antérieure mais réduit les pouvoirs des présidents d'université et encourage la concentration des sites par fusion ou création de communautés d'universités et d'établissements. La loi les inscrit dans un « schéma régional » accentuant la dépendance du secteur à des impératifs par nature court-termistes, en le soumettant au double impératif de rentabilité émanant du secteur privé et d'« innovation » de

à l'« innovation »



PATRICK LEFÈVRE / MAXPPP

la part des collectivités publiques. De fait, cette nouvelle loi fait de sa contribution à l'économie la justification essentielle de l'activité de recherche, au détriment de son rôle premier : la libre production des connaissances.

La qualité de l'enseignement supérieur est renvoyée au seul remplacement de l'habilitation des diplômes nationaux par une procédure d'accréditation liée à des contrats pluriannuels passés entre le ministère et les établissements. Ce système percute la cohérence nationale des diplômes, désorganisant d'autant les parcours des étudiants et alimentant des dynamiques concurrentielles entre territoires.

De fait, la loi s'adosse à une réforme territoriale de l'État qu'elle vient compléter et qui opère au travers de la loi dite de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam), de celle délimitant les régions et, en 2015, de la loi Notre redéfinissant les compé-

**LA QUESTION
DES MOYENS
RESTE POSÉE
À GRANDE
ÉCHELLE. LA
RESPONSABILITÉ
DE L'ÉTAT EST
DE PORTER
L'EFFORT NATIONAL
DE RECHERCHE
À 3% DU PRODUIT
INTÉRIEUR BRUT.**

tences attribuées à chaque collectivité territoriale. Elle accentue les mobilités géographiques et fonctionnelles contraintes, et institue de nouvelles modalités de travail brisant les collectifs de travail et les solidarités internes via des restructurations permanentes – changements d'organigrammes, réorganisations et déménagements, fusions de services, télétravail, travail à distance...

Une décentralisation territoriale autoritaire

L'Agenda France-Europe 2020, qui décline la politique européenne de la recherche, se situe dans la droite ligne du travail législatif et administratif engagé depuis maintenant plusieurs décennies. Sans surprise excessive, on y retrouve le pilotage par le privé au détriment de la recherche fondamentale, une décentralisation territoriale autoritaire, le démantèlement des instruments structurant toute cohérence nationale. On ne peut qu'être frappé par l'inadéquation profonde de ces principes à la séquence ouverte par la pandémie et aux besoins sanitaires qu'elle a révélés. Dans l'actuel contexte sanitaire et social, le débat public porte à un rare niveau d'intensité toute une série de questions sur le but de la recherche fondamentale, sur sa capacité à jouer son rôle, sur les moyens qui lui sont alloués, sur les voies, enfin sur une appropriation non discriminante de ses avancées, de ses produits.

Il revient au mouvement syndical, totalement partie prenante de toutes les dimensions de ce débat, de rappeler d'abord que la question des moyens reste posée à grande échelle, et que la responsabilité de l'État est de porter l'effort national de recherche à 3% du Produit intérieur brut. Que les entreprises privées doivent également contribuer au développement de l'emploi scientifique, pour des recherches finalisées à court terme comme à long terme. Ensuite, qu'il y a urgence à construire de grands programmes de recherche et développement, associant entreprises, organismes de recherche et établissements d'enseignement supérieur, tant dans les domaines des sciences physiques, biologiques et technologiques que dans ceux des sciences humaines et sociales. Enfin, que les efforts en matière d'éducation devraient tendre à accroître la reconnaissance des qualifications dans les professions de la recherche, tant dans le public que dans le privé. Cela suppose notamment d'en finir avec la précarité et d'améliorer les salaires en début de carrière, pour relancer l'intérêt des jeunes pour des carrières scientifiques. ◀

Gilbert MARTIN

Recherche et développement

Rompres avec l'étai du court terme

La pandémie a mis en relief l'importance de la recherche et développement (R&D), ainsi que d'un État stratège en ces domaines. Reste que les décisions prises au niveau des entreprises et de l'exécutif leur tournent le dos. Quel rôle, alors, le syndicalisme peut-il jouer ?

PARTICIPANTS :

– SYLVIANE LEJEUNE,
COANIMATRICE DU COLLECTIF
RECHERCHE DE LA CGT.

– JEAN-MARC NICOLAS,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA CGT-FERC-SUP.

– LAURENT RICHARD,
DÉLÉGUÉ SYNDICAL CENTRAL
CGT-NOKIA NOZAY.

– LAURENT ZIEGELMEYER,
DÉLÉGUÉ SYNDICAL CENTRAL
ADJOINT CGT-SANOFI R&D.

– PIERRE TARTAKOWSKY,
OPTIONS.

– **Options :** *Comment analysez-vous les politiques à l'œuvre en matière de R&D dans vos entreprises et secteurs respectifs ?*

– **Laurent Ziegelmeyer :** Les attentes créées par la pandémie vis-à-vis de la recherche pharmaceutique sont gigantesques, c'est vrai. Le décalage est d'autant plus énorme. Chez Sanofi, en une seule année, nous avons dégagé 4 milliards de dividendes pour les actionnaires, subi un nouveau plan de suppression de postes, notamment dans la recherche, et produit zéro vaccin. Ça fait beaucoup ! C'est qu'en dix ans, on est passé de 11 centres de recherche à 3, et de plus de 7 000 chercheurs à bientôt moins de 3 000 ! La sous-traitance a été développée dans tous les secteurs, toutes les activités, tous les axes thérapeutiques. Il faut y ajouter que cette crise révèle certains retards technologiques par manque d'investissements. À titre d'anecdote, il y a trois ans, l'entreprise a refusé d'acheter Moderna... On peut en tirer plusieurs leçons. La première, c'est que la financiarisation induit un décalage profond entre le temps long nécessaire aux métiers de la recherche, singulièrement pour les médicaments, et le court-termisme frénétique du retour sur investissement. On en est à plus de 50 % des bénéfices reversés à l'actionnariat, lequel d'ailleurs en demande toujours plus. La seconde, c'est que la perte de sens qui en résulte chez les collègues décourage aussi l'esprit d'initiative. La fierté de sortir des médicaments qui peuvent soigner des gens a disparu... Les salariés sont au travail, mais ils ne s'y retrouvent pas. La troisième enfin, c'est qu'on ne comble pas les retards technologiques, même en faisant appel à l'« agilité » des start-up. Il est vrai qu'elles se développent loin de la bureaucratie et du *reporting* qui plombe les organisations du travail dans les grandes entreprises. En sont-elles plus efficaces ? Au vu de leur espérance moyenne de vie, on peut en douter...

– **Laurent Richard :** Nous sommes confrontés à des mécaniques du même ordre, avec des retombées similaires sur la R&D. Pour mémoire, nous sommes issus du démantèlement d'Alcatel-Lucent, issu de la fusion de deux géants des télécoms avec un centre de décision en France. Avec l'absorption de ce groupe par Nokia, validée par Emmanuel Macron, à l'époque ministre des Finances, le gouvernement souhaitait la constitution du numéro 1 des télécoms européen. Son absence de vision stratégique a conduit à céder une entreprise en difficulté de trésorerie, mais avec de bons produits et des clients majeurs, à Nokia, qui avait nettement moins de clients, fonctionnait de bric et de broc mais possédait un trésor de guerre. On est donc passé d'un acteur des télécoms enraciné en France à une direction finlandaise mue par une vision financière et nationaliste, qui voulait mettre la main sur notre clientèle. L'effet d'aubaine du crédit impôt recherche a été flagrant : nos compétences ont été utilisées, tout en aspirant l'argent public vers la Finlande et en optimisant financièrement, pour rapatrier et recentrer les activités stratégiques en Finlande. Le bilan, c'est une perte de l'essentiel du cœur de métier, télécom auparavant en France. Cela affaiblit d'autant notre capacité à penser nos technologies comme objet social ; à réfléchir à leurs usages, aux problèmes qu'elles soulèvent et aux solutions possibles. Le plan social actuel, qui concerne 1 000 personnes à peu près, va évidemment percuter et faire disparaître une foule de métiers stratégiques. Avec, là encore, des retombées négatives très fortes : l'expérience démontre que les transferts effectués à l'étranger ont été réalisés à bas coûts, au détriment du temps nécessaire à une formation de bon niveau des équipes accueillantes et sans prise en compte de ce que la direction considère toujours comme des externalités, notamment la propriété de l'énergie utilisée.



PHOTOS: NICOLAS MARQUÈS / KR IMAGES PRESSE

LA FINANCIARISATION
INDUIT UN DÉCALAGE
PROFOND ENTRE
LE TEMPS LONG
NÉCESSAIRE
AUX MÉTIERS
DE LA RECHERCHE,
SINGULIÈREMENT
POUR LES
MÉDICAMENTS, ET
LE COURT-TERMISME
FRÉNÉTIQUE
DU RETOUR SUR
INVESTISSEMENT.
LA PERTE DE SENS
QUI EN RÉSULTE CHEZ
LES COLLÈGUES
DÉCOURAGE AUSSI
L'ESPRIT D'INITIATIVE.

– **Jean-Marc Nicolas** : Je voudrais partir d'un constat, à savoir les liens entre la recherche publique et l'entreprise, entre la santé et l'environnement. Les vaccins, par exemple, requièrent énormément de recherche fondamentale, associée à une capacité de fabrication. De même, si la santé passe par la vaccination, elle passe aussi par l'environnement et ce sont des enjeux colossaux pour les temps à venir, qui requièrent des moyens conjugués et du temps. Or, depuis des décennies, les gouvernements n'ont eu de cesse de restructurer notre modèle d'enseignement supérieur et de recherche sous couvert de l'inscrire dans une concurrence internationale supposée être un facteur d'efficience. Cela s'est traduit par des vagues successives de lois et de restructurations visant à concentrer les outils, à multiplier les changements statutaires et, ce faisant, à modifier en profondeur l'organisation du travail, le tout sur fond d'austérité budgétaire accentuée. Ce faisant, on a extrait les travailleurs du temps long de la recherche pour les inscrire dans un temps court, celui de la précarité. Le taux de précarité dans l'enseignement supérieur et la recherche tourne autour de 35 % car on n'embauche plus assez de fonctionnaires. Ce déficit de recrutement, la précarité, sont partagés par tous les secteurs – sciences humaines et sciences exactes –, ce qui explique d'ailleurs le caractère unanime des mouvements de protestation organisés par la communauté scientifique. Car ce sont les mécanismes mêmes du financement qui induisent de la précarité. Pour mener à bien le projet financé, on embauche

un contractuel de haut niveau, chercheur ou ingénieur. Une fois le projet terminé, son contrat l'est aussi.

– **Sylviane Lejeune** : Il faut souligner, à cet égard, que la loi pour la recherche (Lpr) votée récemment en pleine crise sanitaire – avec un énorme déficit de débat public et parlementaire – est sans commune mesure avec l'urgence posée par le décrochage de notre pays – a fortiori avec les enjeux des transitions écologique et numérique. On programme un peu plus de 5 milliards supplémentaires alors qu'il en manque 20 aujourd'hui. Encore ce très faible montant est-il distribué en fonction de projets, un système dont les effets négatifs viennent d'être décrits par Jean-Marc. Si cette loi voulait réellement, comme elle le prétend, réarmer historiquement le pays, elle aurait dû prévoir d'atteindre tout de suite les 3 % du Pib alloués à la recherche, conformément à l'engagement pris par la France en 2000 : nous sommes à moins de 2,2 %. Plus profondément, cette Lpr accentue une dégradation engendrée par les réformes antérieures et confirme un schéma de réorganisation de la recherche guidé par les mouvements des marchés et l'attrait pour des gains financiers immédiats. Elle renforce aussi une concentration déjà inquiétante. La France avait réussi à développer, un peu partout dans les régions, des universités en mesure de développer la recherche, en lien avec les territoires, avec des synergies intéressantes. Cette dynamique est entravée par la concentration de moyens sans aucunement faire progresser la recherche. ...

Recherche et développement Rompre avec l'étau du court terme

LE TAUX DE PRÉCARITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE TOURNE AUTOUR DE 35%. LE DÉFICIT DE RECRUTEMENT, LA PRÉCARITÉ, SONT PARTAGÉS PAR TOUS LES SECTEURS – SCIENCES HUMAINES ET SCIENCES EXACTES –, CE QUI EXPLIQUE D'AILLEURS LE CARACTÈRE UNANIME DES MOUVEMENTS DE PROTESTATION ORGANISÉS PAR LA COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE.

... – *Quels devraient être les éléments à porter de façon prioritaire dans le débat public afin de valoriser les enjeux propres à la R&D?*

– **Sylviane Lejeune** : Il nous faut insister sans cesse sur le fait qu'ils sont constitutifs de nos batailles pour la valorisation du travail et de la sécurisation de l'emploi. On a besoin de souligner davantage, y compris dans la Cgt, le lien entre sous-investissement et démantèlement de la recherche publique et privée, et déclin industriel. De fait, un très grand nombre des entreprises qui licencient liquident leurs capacités de recherche et restructurent en ayant bénéficié de l'aide de l'État. On a besoin d'en débattre, dans la Cgt et en dehors car sans recherche, il n'y aura pas de réindustrialisation. Il nous revient donc de soumettre au débat des propositions revendicatives articulant recherche et industrie, non comme des en-soi, mais pour répondre aux besoins du pays et, au-delà, aux défis des transitions qui engagent l'avenir de l'humanité. Cela implique de prendre en compte l'intervention coordonnée des travailleurs, dans le public et le privé, sur la recherche, pour conforter l'outil industriel existant, le transformer, avec une intervention bien entendu sur les moyens de financement également. Contrôle de l'argent public bien sûr, mais aussi et surtout contrôle du rôle des banques et des investissements. Ces actions auront besoin d'être articulées avec les populations et la dimension territoriale. Nous aurions là autant de portes d'entrées pour des interventions cohérentes et interprofessionnelles du syndicalisme. Celui-ci doit en effet aider à sortir des impasses dans lesquelles l'État, au service des marchés financiers, veut enfermer les travailleurs.

– **Laurent Richard** : Nous sommes bien placés pour mettre en débat la question de l'intervention de l'État, son statut et ses modes. Le crédit impôt recherche a démontré que mettre de l'argent sur la table n'est pas suffisant, loin de là. Il faut repenser profondément son rôle global, soit qu'il participe à l'entreprise, comme actionnaire éminent, de façon classique, soit encore qu'il intervienne comme stratège en définissant des conditionnalités aux subventions : des projets d'intérêt général, intégrant la dimen-



Jean-Marc Nicolas.

sion d'un développement soutenable, adossés à une recherche et développement réalisés dans le pays, sans pour autant que cela exclue des coopérations intra-européennes ou internationales.

– **Laurent Ziegelmeyer** : Une des questions centrales, c'est de mieux définir ce que devrait être la maîtrise publique, celle dont nous avons besoin. Dans notre groupe, nous avons Rhône-Poulenc, entreprise publique – le Sanofi de l'époque – qui relevait d'Elf-Aquitaine, et Roussel-Uclaf dans lequel l'État avait 40 %. Tout cela est devenu privé, sans que les salariés se soient mobilisés contre. C'est que, d'un point de vue gestion stratégique, il n'y avait pas de grande différence : le cap était déterminé par une boussole de stricte rentabilité. Il nous faut porter le contenu de nos propositions au cœur des débats publics, et sérieusement les approfondir. On met en avant un pôle public de la santé incluant la fabrication de médicaments. C'est bien, mais cela reste vague. Or, c'est un véritable débat de société, aux enjeux globaux, qu'il s'agisse de santé ou de financements. À titre d'illustration, je signale que le bénéfice de 12 milliards réalisé l'année dernière par Sanofi correspond à l'équivalent de 200 fois le dernier Téléthon...

– **Jean-Marc Nicolas** : S'il s'agit de redonner du sens à la recherche et plus généralement à la connaissance, cela passe par l'école, refaire de l'enseignement un enjeu national, en veillant à ne pas sombrer dans des raccourcis qui feraient fi des qualifications, des diplômes, de leur reconnaissance. On est là au cœur des préoccupations de l'Ugict et du fait historique que l'émancipation des travailleurs passe par la connaissance, par la formation initiale et continue. Pour ceux qui en douteraient, les menées populistes de Frédérique Vidal sur le poids supposé de l'« islamo-gauchisme » à l'université indiquent bien que les sciences humaines et sociales et au-delà, la connaissance, sont des champs politiquement sensibles. Là, l'intervention du syndicalisme est décisive, comme acteur majeur de la défense des droits des travailleurs. Pour le



Laurent Ziegelmeyer.

chercheur, son droit, c'est de chercher où il veut, sans pression politique, sans manifestation d'autoritarisme. De ce point de vue, nous vivons un moment dangereux pour la recherche et donc, pour la démocratie.

– *Comment contribuer aux rassemblements possibles afin de cristalliser les volontés alternatives, au-delà de l'entreprise proprement dite?*

– **Laurent Ziegelmeier**: Il existe une forte appétence dans la société autour des questions dont nous débattons, et une conscience aiguë du caractère global des solutions à dégager de concert. On voit un peu partout se cristalliser des prises de position sur les vaccins, sur les licences, il existe une initiative européenne qui vise à assurer leur accessibilité à tous, bref, ça remue-ménages ! Corrélativement, nombre de scientifiques ont prévenu que la pandémie actuelle risquait fort de ne pas être la dernière. On a donc besoin de travailler à penser le monde d'après et, pour le construire, il nous faut tirer profit de ces mobilisations multiformes, parfois iconoclastes, et œuvrer à les articuler aux problématiques centrales du travail, de sa libération et de son inscription dans un projet alternatif de production, d'échanges et de consommation.

– **Jean-Marc Nicolas**: Partout où il est attaqué, la Cgt défend logiquement l'outil de travail et la qualité de ce travail. Ces combats renvoient à la définition du domaine public : où commence-t-il, où finit-il ? C'est toute la question des communs, qui ont longtemps fait partie de l'histoire sociale et qui sont en train de revenir en force, comme un élément central pour penser des alternatives. Aujourd'hui, les combats syndicaux historiques revêtent une dimension avant-gardiste. Ainsi, l'engagement pour la baisse du temps de travail, vieux de plus d'un siècle, résonne fortement avec le « consommer moins, consommer mieux, travailler moins, travailler mieux », si actuel et qui amorce une rupture avec le seul horizon productiviste. Ce qui était nécessité matérielle pour nos aïeux est devenu nécessité vitale pour l'humanité tout entière. Il devient de plus en plus patent que le combat pour la réindustrialisation est au cœur des enjeux environnementaux. D'autant que la réponse aux besoins sociaux ne peut pas être que quantitative ; elle inclut des produits plus durables, du temps disponible, une qualité de vie incluant les loisirs, le sport, la culture.

– **Laurent Richard**: La défense de nos emplois et de nos secteurs de recherche doit entrer en cohérence avec les enjeux écologiques et sociaux. Dans notre enga-



Sylviane Lejeune.

gement contre le Pse, nous avons toujours mis en avant notre capacité à bâtir des projets plus respectueux de l'environnement, par exemple en veillant à la propreté de l'énergie utilisée, ou en faisant des émissions radio au plus près des besoins, afin d'éviter toute surconsommation. Cela suppose à chaque fois de veiller à la durabilité du produit, à la capacité industrielle de son recyclage. Cette ambition, construire des produits de façon plus intelligente, est rassembleuse : elle permet le débat avec des étudiants, des responsables politiques. Appliquée à la 5G, qui fait débat y compris dans l'entreprise, elle permet d'échapper à une pensée binaire du genre pour ou contre. En fait, la 5G peut être bien gérée, et son caractère énergivore contrebalancé par d'autres mesures, à condition d'avoir une vision raisonnée axée sur le long terme.

– **Sylviane Lejeune**: La question de la maîtrise publique est effectivement centrale, mais elle renvoie à la nécessité de pouvoirs réels pour le syndicalisme et les salariés dans les entreprises. Il s'agirait de construire avec eux des alternatives sur les projets industriels, les grands enjeux, les filières... Tout cela devrait faire l'objet de discussions avec les salariés et les populations des territoires. Pour l'heure, on laisse beaucoup trop de pouvoir aux détenteurs du capital dans l'entreprise. Le fonctionnement de l'entreprise est source d'énormes gâchis en termes de recherche, de formation, d'utilisation des capacités professionnelles, scientifiques, technologiques et humaines des salariés. Les marchés financiers imposent leur vision, et l'État accompagne une utilisation de l'argent qui va moins aux besoins sociaux, aux investissements d'avenir, qu'aux spéculations de toutes sortes. Évaluons la force que nous détenons, si nous agissons public et privé, avec intervention et luttes pour peser sur les stratégies de l'État et des entreprises. Il est donc clair qu'il nous faut, collectivement, toujours mieux mettre en valeur la dimension recherche dans l'ensemble de nos dossiers revendicatifs.

LES MARCHÉS FINANCIERS IMPOSENT LEUR VISION, ET L'ÉTAT ACCOMPAGNE UNE UTILISATION DE L'ARGENT QUI VA MOINS AUX BESOINS SOCIAUX, AUX INVESTISSEMENTS D'AVENIR, QU'AUX SPÉCULATIONS DE TOUTES SORTES. S'Y OPPOSER IMPLIQUE UNE MAÎTRISE PUBLIQUE ET RENVOIE À LA NÉCESSITÉ DE POUVOIRS RÉELS POUR LE SYNDICALISME ET LES SALARIÉS DANS LES ENTREPRISES.



Laurent Richard.

PRODUIRE AUTREMENT ENVIRONNEMENT, MODE D'EMPLOI(S)

L'UGICT ET LA SECAFI FINALISENT UN OUTIL D'ÉVALUATION PAR LES SALARIÉS DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE LEUR ENTREPRISE. OBJECTIF : QU'ILS ET ELLES SE SAISISSENT DE CES ENJEUX EN TANT QU'ACTEURS ET FORCE DE PROPOSITION.



PHILIPPE CLÉMENT / MAXPPP

« **Q**uand je suis entrée en école de commerce, je voulais faire de l'humanaire. Mais j'ai bifurqué vers le métier d'ingénieure environnementale, qui est en plein développement. Je voulais agir là où je me sentirais la plus efficace, et j'en avais assez d'entendre les discours sur le changement climatique culpabiliser les individus, alors que les industries y contribuent bien plus. J'ai ainsi été recrutée par un grand groupe industriel réellement déterminé à dépasser le greenwashing et la responsabilité sociétale des entreprises (Rse) telle qu'elle est généralement abordée. » Lola¹, jeune syndiquée à l'Ugict-Cgt, a également participé à la démarche lancée par le syndicat, avec le soutien du cabinet Secafi, pour donner aux salariés des outils d'évaluation des pratiques environnementales de leur entreprise. Il s'agit aussi de les éclairer sur leur propre

expertise, car chacun, par son travail, dispose d'une expérience et de leviers pour devenir une force de proposition dans les transitions indispensables qui se mettent en œuvre. Première étape, un questionnaire (lire encadré) a été élaboré pour amorcer la réflexion, s'approprier les enjeux et prendre conscience du large périmètre des interventions possibles, de la conception d'un produit ou d'un service aux déchets qu'il génère, en passant par l'organisation du travail ou les transports.

« Nous partageons, depuis des années, le souci d'un nombre croissant de salariés en responsabilité – et pas seulement des jeunes diplômés – d'agir concrètement et collectivement, dans le cadre du travail, pour que les entreprises prennent en compte les enjeux environnementaux, précise Sophie Binet, cosecrétaire générale de l'Ugict².

Proposer un outil d'évaluation environnementale de leur entreprise aux salariés, c'est aussi les aider à prendre conscience de leur expertise et les inciter à se mobiliser. Au nom de leurs valeurs, mais aussi de l'indispensable transition technologique déjà en cours, pour que les activités et les emplois évoluent de manière pérenne. C'est à la fois un enjeu pour les entreprises et pour le syndicalisme. »

Pour Lola, ces questionnements relèvent du quotidien : « Je travaille à améliorer le coût environnemental sur tout le cycle d'un produit, l'écoconception pouvant consister à favoriser une rupture technologique ou une réorganisation de la chaîne de valeur dans l'approvisionnement en matières premières, ou dans le recours aux sous-traitants. Par exemple, si nous utilisons une substance chimique désormais interdite pour une peinture, nous

demandons à nos fournisseurs de trouver de nouvelles solutions technologiques pour des composants plus performants et non toxiques. Encouragée par notre direction, cette démarche stimule la recherche, l'innovation et responsabilise l'ensemble de nos services.»

S'approprier les enjeux à partir de sa micro-expertise au travail

L'environnement n'irrigue pas du jour au lendemain les cultures d'entreprise, pas plus celles des salariés ou du syndicalisme, d'autant que certaines problématiques peuvent paraître complexes ou trop pointues. «Chacun d'entre nous doit pourtant comprendre que cette approche est désormais incontournable pour défendre l'emploi et son avenir, et qu'on peut peser bien plus qu'en supprimant les touillettes en plastique!» : Philippe Thibaudet, délégué syndical central Cgt du groupe Saint-Gobain, qui a également participé à la conception du questionnaire, est arrivé à cette conviction que sans être des spécialistes, tous les salariés pouvaient et devaient s'exprimer sur le sujet. «Notre groupe compte des activités polluantes, et certains salariés se montrent réticents, voire hostiles, quand on leur parle des

nécessités à réfléchir autrement leur travail. Quant aux militants, ils estiment parfois qu'ils ont d'autres urgences et n'ont pas le temps. Mais il ne faut pas s'illusionner, si nous n'anticipons pas sur une transition respectueuse de l'environnement, certaines de nos activités ne seront plus compatibles avec les nouvelles normes et disparaîtront. Alors que si nous nous y préparons, nous pouvons par exemple œuvrer à l'instauration de circuits courts dans la gestion de nos approvisionnements et de nos déchets, à des relocalisations, à la création de nouveaux métiers, et donc au maintien, voire au développement d'emplois pérennes.»

Passer de la théorie à la pratique sera un travail de longue haleine, mais il y croit. D'autant que même des entreprises comme Saint-Gobain commencent à se soucier de leur empreinte carbone : les grands groupes sont désormais classés aussi en fonction d'indices environnementaux, qui renforcent – ou non – leur attractivité tant du point de vue des investisseurs que des jeunes diplômés les plus prometteurs. Alain Petitjean, qui pilote le projet pour la Secafi, estime pour sa part que les impératifs environnementaux aideront les salariés à s'imposer comme interlocuteurs et acteurs des changements de l'entre-

prise : «Toutes les entreprises cherchent à décarboner leur activité à tous les niveaux de leur activité et, actuellement, celles qui engagent des projets de transition ou de reconversion bénéficient d'aides de l'État et captent aussi toute l'attention des investisseurs. Quant aux salariés, pour la plupart ils sont fiers de leur entreprise et souhaitent qu'elle ait une bonne image. Ils sont prêts à s'impliquer si leur entreprise les forme, leur donne du pouvoir d'initiative individuel et collectif. Si elle favorise le dialogue social et confère plus de droits aux organisations représentatives du personnel et aux Cse sur les questions environnementales. La Secafi a intégré certains éléments relatifs aux problématiques environnementales dans les rapports annuels remis aux Cse, ils commencent à être appréciés, dans tous les secteurs.» Il ne s'agit pas, en effet, d'apporter quelques solutions cosmétiques, mais bien de construire les entreprises et les emplois durables de demain. ◀

Valérie GÉRAUD

1. Elle souhaite pour l'instant que son nom et son groupe restent anonymes.

2. Pour des raisons sanitaires l'atelier «Produire autrement et articuler enjeux économiques, sociaux et environnementaux», prévu le 6 avril dans le cadre des débats préparatoires au congrès de l'Ugict, a été reporté au mois de juin.

QUESTIONNAIRE WORK IN PROGRESS

UNE VERSION DE L'«AUTODIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL» EST DÉJÀ RÉALISÉE, MAIS LE QUESTIONNAIRE RESTERA SOUPLE ET ADAPTABLE À CHAQUE ENTREPRISE. CONTENU.

Après avoir donné un profil rapide de son entreprise (secteur, taille etc.), le salarié répond à un sondage anonyme, principalement sous forme de Qcm. Pour chaque question, le sondé peut évaluer à différents niveaux l'impact ou l'action environnementale de son entreprise : «ne se prononce pas ou ne sait pas; insuffisant; moyen; bon». Il peut également signaler de récentes améliorations – ou non – sur chaque sujet, et, surtout, rédiger ses propres propositions. Le questionnaire propose six domaines dans lesquels il va évaluer la performance de son entreprise.

En 1, dans «La réduction des impacts environnementaux», avec par exemple des questions sur le recours aux matières premières renouvelables, aux produits chimiques, le type d'emballages utilisés, la consommation d'eau ou d'énergie. En 2, «Les impacts environnementaux indirects»: l'approvisionnement est-il local, les déchets sont-ils polluants, recyclés? L'entreprise envisage-t-elle de relocaliser une partie de son activité? Maximise-t-elle la durabilité de ses produits? Réduit-elle la sous-traitance? En 3, «La stratégie environnementale produits». La R&D est-elle sollicitée pour réduire l'empreinte environnementale? La décarbonation des déchets? Affirme-t-elle des engagements environnementaux, une labellisation de ses produits, pense-t-elle la réduction des risques sanitaires liés à ses produits? En 4, «La stra-

tégie environnementale process» aborde la réduction de l'impact environnemental de ses procédés industriels, le souci de limiter les risques sanitaires pour les salariés et les riverains. Le chapitre 5 questionne «Le salarié comme acteur de l'environnement». Cela touche à la formation et à l'information sur les questions environnementales, à la présence de l'environnement dans les certifications ou les fiches de poste, à la présence d'un dispositif de type «boîte à idées» pour améliorer les process, à la variable environnementale dans les primes des dirigeants, aux mesures pour limiter l'impact environnemental des déplacements des salariés. Dernier chapitre, en 6, «L'intégration et l'implication des instances représentatives du personnel et organisations syndicales dans la transition». Est-ce que le Cse reçoit les informations sur les risques environnementaux, sur leur prévention, sur la stratégie dans ce domaine, sur les achats responsables? Dispose-t-il d'un droit d'alerte en la matière? La transition environnementale est-elle prise en compte dans la politique de ressources humaines, se traduit-elle par des engagements internationaux, dans l'éthique de l'employeur, dans son information auprès des consommateurs, dans ses initiatives? Des expérimentations vont commencer avant l'été dans plusieurs entreprises. L'outil sera amélioré et adaptable; il sera présenté à l'automne. V. G. ◀



Irène Frachon, lanceur d'alerte, pneumologue brestoise au tribunal correctionnel de Paris dans l'attente du jugement.

ratoires Servier avaient proposé la somme de 51 000 euros aux 3 800 personnes qui acceptaient un accord à l'amiable. On voudrait pousser les futurs plaignants dans les bras de la négociation plutôt que dans ceux de la Justice qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

On éprouve ce même sentiment de vertige à propos des amendes prononcées par le tribunal. Celle qui frappe l'entreprise, comme personne morale, est de 2,7 millions d'euros. Aux termes de la loi, le tribunal ne pouvait faire davantage. Reste que lorsqu'on rapporte cette somme au chiffre d'affaires de la firme, soit 4,6 milliards, on éprouve un sérieux sentiment d'injustice. De même pour l'amende qui frappe l'adjoint de Jacques Servier, d'un niveau de 90 000 euros, assortie de quatre ans de prison... avec sursis. Une amende complémentaire de 12,8 millions d'indemnités aux 6873 victimes sera sans doute prise en charge par l'entreprise. À ce stade, il faut rappeler que la Sécurité sociale a déboursé 330 millions d'euros en remboursements du Mediator, et que combinées aux soins administrés aux malades du Mediator, les sommes cumulées seraient de 1,5 milliard d'euros pour les différentes caisses primaires et mutuelles. Le préjudice à l'intérêt général et le trouble apporté à l'ordre public méritaient davantage. Depuis des années, Servier sait qu'il sera condamné et a vraisemblablement provisionné sans dommage les sommes en question. On est donc tenté de penser qu'après tout, l'entreprise aurait eu tort de s'en priver dans un monde où, finalement, on s'arrange... Un autre verdict était-il possible? Sans aucun doute, par exemple une mise sous tutelle voire une dissolution.

On est donc face à un cas de mansuétude très français au sens où, à l'étranger, et dans des économies pas moins capitalistes que la française, voire davantage, le poids de la loi aurait été plus lourd et plus protecteur pour le client-usager.

Le caractère exorbitant de cette situation judiciaire est tel que le parquet de Paris a immédiatement annoncé faire appel de cette «relaxe partielle». Réponse du berger à la bergère, les laboratoires Servier ont à leur tour confirmé, jeudi, faire appel de leur condamnation en réaffirmant lourdement, par la voix de leur avocat, qu'ils estimaient leur condamnation «infondée». Sans commentaires. ◀

Louis SALLAY

JUSTICE SERVIER: COUPABLES, MAIS

UN PROCÈS NE DIT PAS TOUT. CELUI DES LABORATOIRES SERVIER TIENDRA LIEU DE MIROIR GROSSISSANT DES PRIVILÈGES EXORBITANTS DONT BÉNÉFICIENT CERTAINES ENTREPRISES.

Mis en circulation en 1976 pour le traitement du diabète, mais largement promu et utilisé comme coupe-faim, prescrit à environ 5 millions de personnes, le Mediator est tenu pour responsable de centaines de décès. Sa commercialisation a finalement été suspendue le 30 novembre 2009. Dans son arrêt, le tribunal correctionnel a considéré, le 29 mars, que les laboratoires Servier sont «*les auteurs d'une fraude d'une ampleur considérable et inédite, dont ont été victimes des milliers de patients*», alors qu'ils «*disposaient, à partir de 1995, de suffisamment d'éléments pour prendre conscience des risques mortels qu'ils faisaient courir*» aux utilisateurs du Mediator. Servier a donc été condamné pour tromperie aggravée, et homicides et blessures involontaires. C'est la bonne nouvelle. Mais autant le dire tout de suite, c'est la seule.

L'affaire aura nécessité dix années pour être jugée. Avec un tel délai, le temps de la justice cesse d'être celui des hommes, et ce décalage contribue à désespérer d'ob-

tenir justice. Reste le jugement qui, indépendamment du préjudice moral qu'il constitue pour Servier apparaît étonnant de légèreté, d'inabouti. Certes l'ex-Agence du médicament se voit sérieusement taclée par le tribunal de Paris; certes, les experts achetés par Servier sont convaincus de collusion d'intérêts.

De plus lourdes peines étaient possibles

Mais l'action de la justice s'en est tenue à ce cercle, sans tenter d'élargir sa vision des responsabilités, jusqu'au cercle ministériel par exemple. Les condamnations prononcées sont-elles de nature à assurer, dans l'avenir, l'ordre public, c'est-à-dire à décourager une récidive? On peut en douter au vu des indemnités accordées aux victimes, dont la somme est de 180 millions d'euros. Si le chiffre impressionne, il faut le diviser par 6 593, soit le nombre des victimes. On arrive alors à une moyenne de 27 300 euros par personne. Lorsqu'on considère les dégâts, c'est dérisoire. D'autant plus dérisoire que les labo-

VINCENT MOUCHEL/MAXPPP

NUMÉRIQUE L'UGICT-CGT À L'UNIVERSITÉ

À L'UNIVERSITÉ PARIS-NANTERRE, UNE NOUVELLE CHAIRE VIENT D'ÊTRE CRÉÉE : « GOUVERNER L'ORGANISATION NUMÉRIQUE ». L'UGICT EST MEMBRE À PART ENTIÈRE DE SON COMITÉ DE PILOTAGE.

« **G**ouverner l'organisation numérique, ce n'est pas seulement équiper technologiquement des bâtiments et des postes de travail. C'est aussi orienter le développement numérique vers des finalités réfléchies, clarifiées et partagées. » Cette vision est celle de l'Ugict, celle qui guide les travaux de son collectif dédié au numérique et qui alimente sa démarche revendicative. « La technologie est ce que l'on en fait », explique ainsi Jean-Luc Molins, son secrétaire national chargé de cette activité. Il n'existe aucun déterminisme, aucune fatalité à ce que l'intelligence artificielle entame l'emploi et les qualifications, ou à ce que les espaces connectés annihilent toutes les libertés... » Mais ce texte n'a pas été rédigé par l'organisation Cgt. Il est celui qui introduit l'annonce, faite début mars à la presse, du lancement à l'université Paris-Nanterre d'une chaire partenariale consacrée à la gouvernance du numérique. Une chaire pas comme les autres : à la demande de l'institution et aux côtés du centre de formation Afiacfa et des entreprises Enedis, Planon et Sauter Régulation, l'Ugict a été contactée pour y participer. Elle a répondu présent. Que ce soit en faisant reconnaître le droit à la déconnexion ou en participant à la négociation européenne sur le numé-



rique, cela fait plusieurs années maintenant que l'organisation a investi le terrain des conséquences de la digitalisation. Son expertise en la matière est reconnue. Mais celle-ci réclame sans cesse des actualisations et des précisions au gré des nouvelles questions qui surgissent.

La valeur de l'expertise syndicale reconnue

Exemple : la protection des salariés dans les espaces connectés. Avant même la 5G, l'expansion de ces nouveaux contextes de travail soulevait, pour commencer, la question de la réalité des droits des délégués du personnel à limiter la capacité des entreprises à surveiller en temps réel les salariés. Par sa puissance, cette nouvelle technologie renforce encore la nécessité des élus à disposer d'outils pour tenir leur place. Quels droits nouveaux possibles ? Quelle capacité de regard des organisations syndicales et des élus quant aux effets de l'expansion du numérique

en entreprise ? « L'enjeu dépasse celui du télétravail », assure Jean-Luc Molins. Il est celui des droits et libertés au travail. Il est aussi celui de l'accès à la formation pour se préparer à ce nouvel environnement, celui du devenir du droit à la déconnexion.

Inscrite comme membre à part entière du comité de pilotage de la chaire nouvellement créée, l'Ugict avancera ces questions tout au long des échanges que ses membres y mèneront. D'ici à l'été 2021, de premières études vont être lancées. Les enjeux de la collecte et de l'exploitation des données engendrées par la numérisation des bâtiments occuperont d'abord les doctorants. D'autres les suivront en étudiant l'impact de l'organisation numérique sur la gestion des ressources humaines. Si, sur ces thèmes, les entreprises partenaires ont prévu d'apporter leur savoir, avec la Cfe-Cgc également lancée dans cette aventure, l'Ugict entend alimenter les travaux et s'enrichir de la connaissance produite. Elle y est décidée parce que, défend Jean-Luc Molins, « la connaissance ainsi développée permettra d'identifier l'orientation à donner à la conception et à l'usage des technologies. Elle nous aidera à nous prémunir de la tentation de jouer les apprentis sorciers, pour en faire un levier de progrès social et sociétal ».

Martine HASSOUN

Surveillance

Quand on interroge les salariés sur l'usage des outils de surveillance dont ils savent être l'objet, 45% répondent être concernés (près de deux fois plus qu'avant la crise sanitaire). Mais moins de la moitié seulement (44%) ont reçu des informations claires et détaillées à ce sujet de la part de leur employeur. L'étude a été menée par GetApp, plateforme de conseil aux entreprises sur les logiciels. La société affirme que 59% des 1 418 personnes interrogées ne veulent pas de cette surveillance.

UGICT-CGT

Calendrier

• Ugict-Cgt

Dans le cadre de la préparation du 19^e congrès de l'Ugict-Cgt, il a été décidé de tenir des bureaux élargis aux unions fédérales et commissions départementales. Les prochains bureaux élargis de l'Ugict-Cgt auront lieu les 29 avril et 20 mai.

La commission exécutive se réunira de son côté le mercredi 12 mai.

• Ateliers

Toujours dans le cadre de la préparation du 19^e congrès de l'Ugict-Cgt vont se tenir plusieurs ateliers thématiques dans les territoires. Le prochain atelier aura lieu le 20 mai à Montreuil sur le thème des élus et mandatés des 2^e et 3^e collèges et des catégories A et B de la fonction publique d'Île-de-France pour, notamment, un travail en ateliers thématiques (temps de travail, télétravail, sexisme et égalité professionnelle...). Une autre rencontre est programmée le 24 juin à Nantes sur le thème « Travail et numérique ». Organisés prioritairement en présentiel, ces ateliers pourront également être déclinés en visioconférence, en fonction de la situation sanitaire.

• Séminaire

« Âges et travail », le séminaire annuel du Centre de recherche sur l'expérience, l'âge et les populations au travail (Creapt) aura lieu les 10 et 11 mai. Il traitera de « Travail en effectifs variables : l'expérience à l'épreuve de la flexibilité ».

• Congrès (1)

Sur le thème « Des cadres socialement engagés », le 10^e congrès de l'Ugict-Cgt des Services publics se réunira du 18 au 20 mai à l'île de Ré, en Charente-Maritime.

• International

Initialement programmée du 25 mai au 5 juin 2020 et repoussée en raison de la pandémie, la 109^e session de la Conférence internationale du travail aura finalement lieu du 7 au 18 juin. En savoir plus sur www.ilo.org

• Travail

Organisée par le réseau régional de l'Agence pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), la 18^e semaine pour la qualité de vie au travail se déroulera du 14 au 18 juin et sera consacrée aux premières leçons de la crise, sur le thème « Travailler ensemble ». Le programme complet des événements est en cours d'élaboration et sera très prochainement publié sur le site Semaineqvt.anact.fr

• Congrès (2)

Le 19^e congrès de l'Ugict-Cgt se déroulera du 22 au 26 novembre.

Formation

Sous réserve des mesures sanitaires qui seront en application au premier semestre 2021, les formations organisées par l'Ugict-Cgt devraient avoir lieu au centre Benoît-Frachon à Gif-sur-Yvette (91). Pour s'informer plus en détail sur l'actualité des formations proposées par l'Ugict-Cgt, leur calendrier complet au cours de l'année 2021, connaître leur programme et s'inscrire à une session, se connecter à l'adresse suivante :

www.ugict.cgt.fr/ugict/formation.

Contact : formation.syndicale@ugict.cgt.fr

la revue des revues

International Il y a dix ans débutait dans le monde arabe une séquence politique qui ne s'est pas refermée depuis. Dans son dernier numéro, la *Revue internationale et stratégique* s'arrête sur ces années marquées par le retour, au centre des revendications, de la justice sociale, de la dignité et des droits démocratiques. Elle montre que ces « printemps » ne relèvent pas d'un simple effet domino mais mettent en évidence de « volatils rapports de force entre les classes sociales qui évoluent de façon heurtée ».

→ « Mondes arabes, dix ans après », *Revue internationale et stratégique* n° 121, mars 2021.

Économie Suite aux premières mesures sanitaires, l'Office français des conjonctures économiques (Ofce) a analysé les effets de la crise sanitaire sur l'économie française et européenne. Dans *Policy Brief*, il évalue et propose des mesures pour soutenir le revenu des ménages, lutter contre le chômage et la pauvreté, notamment des jeunes, ou préserver le tissu productif. Parmi les objectifs poursuivis par les économistes : ouvrir la boîte à outils et mettre, dans le débat public, des analyses et propositions concrètes.

→ *Policy Brief* n° 87, 19 mars 2021.

À lire sur Ofce.sciences-po.fr

Précarité Privés de petits boulots et parfois du soutien de leurs familles, elles-mêmes en difficulté, des milliers d'étudiants se sont manifestés, dès le premier confinement, auprès des services sociaux et des associations de solidarité. La réalité de ces jeunes faisant la queue au printemps et à l'automne lors des distributions alimentaires traduit un problème plus profond de précarité structurelle au sein de la population étudiante et, plus généralement, de la jeunesse. C'est ce que montre le numéro de mars de la revue *Études*, qui s'intéresse spécifiquement à la précarité étudiante.

→ *Études*, mars 2021.

Covid-19 La revue *Mouvements* s'interroge : après deux vagues de circulation massive du virus, pourquoi la mortalité en France est-elle quasi équivalente à celle observée aux États-Unis, pourtant décriés pour l'incurie de l'administration Trump et les failles de la couverture santé ? Bien sûr, il ne s'agit pas, en posant cette question, de remettre en cause les principes de socialisation et d'universalité du système de protection sociale. Mais de nourrir le débat sur « l'après », en faisant le constat que le Ségur de l'hôpital, organisé à l'été 2020, ne règle rien.

→ *Revue Mouvements* n° 105, mars 2021.



SAGES-FEMMES ACTIONS ET CONTRACTIONS

LA MOBILISATION POUR UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE DE LA PROFESSION RESSURGIT. OUBLIÉES DU SÉGUR ELLES AUSSI, LES SAGES-FEMMES SONT D'AUTANT PLUS DÉTERMINÉES, DANS LEUR INTÉRÊT ET POUR LES DROITS DES FEMMES.

Lundi 1^{er} avril 2024, fin de matinée, maternité de région. Louise aurait voulu attendre dix jours de plus, mais son accouchement est programmé à 14 heures. Elle entre dans l'établissement par reconnaissance faciale, s'installe dans la pièce qui lui est réservée. La présence du père ou d'un proche est autorisée. Deux blouses blanches la prennent en charge. Il faut que ce soit rapide et efficace. Anesthésie péridurale, injection pour déclencher les contractions, et c'est parti. En cas de problème, un médecin « ouvre ». Sortie dans trois jours maximum. Voilà comment on a résolu la pénurie de sages-femmes, professionnelles spécifiquement qualifiées pour accompagner un accouchement à terme, et le manque d'infrastructures pour accueillir plus dignement les femmes, pour prendre le temps de les soutenir dans cet instant où leur vie et celle de leur enfant sont en jeu. Les fragiles, les sentimentales, celles qui veulent une prise en charge moins médicalisée ou plus humaine, doivent se payer un accouchement à domicile ou une structure qui dispose encore de personnels et de temps. Celles qui veulent attendre le terme naturel de leur grossesse n'ont plus que le recours aux urgences.

Ce scénario relève encore de la fiction, mais il découle logiquement des tensions actuelles dans le milieu médical, et de leurs répercussions sur la profession de sage-femme. « Nous vivons une période paradoxale, où notre métier gagne en compétences mais toujours pas en reconnaissance, explique Françoise Gaillard, sage-femme au Chu de Montpellier. On nous demande d'en faire toujours plus, d'assumer des tâches et des prérogatives supplémentaires, ce que nous acceptons dans l'intérêt des femmes, car personne d'autre n'est qualifié pour le faire si aucun médecin n'est disponible. Mais nous nous sentons dépossédées d'une partie de notre autonomie, de nos savoir-faire, parce que le manque de personnel et l'urgence nous imposent de nous limiter aux seuls gestes techniques. Au détriment de l'écoute, de l'attention que nous devrions prêter aux femmes avant et pendant leur accouchement. »

Françoise a connu plusieurs vagues de mobilisation pour la requalification de la profession en termes de statut et de salaire, et pour l'amélioration des conditions de travail. Au début des années 2000, en 2013-2015, et la dernière depuis le début de l'année 2021. Elle coanime le collectif

Ufmict-Cgt Santé des sages-femmes et a participé à une rencontre au ministère de la Santé fin février : « Une enquête a été confiée à l'Inspection générale des affaires sociales, voilà leur seule réponse ! On ne peut pas faire plus méprisant » lance-t-elle, écœurée. « Le ministère essaie comme toujours de nous diviser, souligne Vincent Porteous, sage-femme au Chu de Lille et coanimatrice du collectif, en portant les débats sur le statut de fonctionnaire, qui pour certaines collègues freine notre visibilité de profession médicale. Mais nous restons unies sur le véritable enjeu : la reconnaissance de notre niveau de qualification, de l'indépendance conférée à une « profession médicale (depuis 1803) à compétence définie ». Nous avons réussi à nous rassembler avec les associations professionnelles, les organisations syndicales et les étudiants, et nous jouons un rôle non négligeable dans le mouvement du fait que nous n'avons pas été dupes du Ségur. »

Les sages-femmes n'ont pas touché la prime urgences alors qu'elles ont, comme bien des soignants, travaillé dans des conditions difficiles et que les maternités sont des services d'urgences spécialisées. Elles ont été intégrées dans la revalorisation de 183 euros, mais estiment que leur

... salaire reste dérisoire : 2 000 euros brut en début de carrière, avec des possibilités d'évolution limitées pour accéder au deuxième grade. Ce, alors qu'elles commencent leur cursus par la première année de médecine et accèdent à un diplôme reconnu de grade Master depuis 2010 (bac + 5), mais avec un volume horaire extrêmement chargé, qui pour d'autres cursus est programmé sur six ans. La reconnaissance à bac + 6 et la qualification du mémoire de fin d'études en « thèse d'exercice », à l'instar de ce qui se pratique chez les chirurgiens-dentistes, est d'ailleurs une revendication des étudiantes, nombreuses à traverser des périodes de surmenage en fin de cursus.

Des missions supplémentaires, aucune gratification

Cette reconnaissance de la montée en qualification de la profession s'avère d'autant plus indispensable avec la pénurie croissante de médecins obstétriciens. Les sages-femmes peuvent désormais assurer les suivis gynécologiques des femmes enceintes ou non, les Ivg médicamenteuses et elles pourront bientôt pratiquer des Ivg chirurgicales. *« Nous ne sommes pas des bénévoles ni les petites mains des médecins, insiste Françoise. Je cède la place quand je sors de mon champ de compétence, mais chacun doit connaître et reconnaître la profession de l'autre pour qu'on travaille en intelligence et en confiance. »* À cela s'ajoutent des conditions de travail dégradées par la nécessité de prendre en charge plusieurs patientes en même temps, et d'accepter des gardes supplémentaires malgré la fatigue du travail de nuit : *« Des heures supplémentaires parfois perdues parce que non cumulables à l'infini sur le compte épargne temps, car il faudrait pouvoir être remplacées pour prendre des vacances ou du repos. Notre frustration grandit, à force de ne pas faire notre travail au mieux, de ne pas pouvoir assurer un accompagnement de qualité à chacune des femmes qui compte sur nous. »*

Partagées entre lassitude et exaspération, les sages-femmes seront à nouveau mobilisées le 5 mai. La plateforme revendicative commune ne transigera pas sur le besoin de reconnaissance comme profession médicale de plein exercice, sur la formation à bac+6 avec une sixième année d'internat de maïeutique rémunérée, sur une revalorisation du salaire (à 2,3 smic en début de carrière). Si rien n'est fait, elles assurent que leur profession, pourtant vieille comme le monde, pourrait ne pas s'en relever. ▶

Valérie GÉRAUD

PRATIQUES AVANCÉES TOUJOURS PLUS, TOUJOURS MOINS

QUAND REENGINEERING RIME AVEC GLISSEMENTS DE TÂCHES ET ALOURDISSEMENT DES CHARGES DE TRAVAIL



THOMAS PADILLA / MAXPPP

À la satisfaction des soignants, la tentative de création d'une « profession médicale intermédiaire » entre médecin et infirmier pour occuper les déserts médicaux a fait flop à l'Assemblée nationale, lors du débat en cours sur la loi « Amélioration du système de santé par la confiance et la simplification » (sic), le volet non financier du Ségur. Mais les tensions persistent sur la redéfinition de certaines professions du secteur, et se crispent tout particulièrement sur la notion de « pratiques avancées ». Ainsi, le Sénat avait voté pour la reconnaissance de l'« exercice paramédical avancé » des infirmiers anesthésistes diplômés d'État (Iade), conforme aux normes internationales (Master) et à la réalité de l'exercice clinique et professionnel des Iade, dont ils font preuve depuis le début de la crise sanitaire. Mais le ministre de la Santé a fait pression pour que l'Assemblée supprime les amendements du Sénat. Lui prône, pour décharger les médecins, le développement des infirmiers en pratiques avancées (Ipa), créés en 2018, bac + 5 à l'issue deux années de spécialisation dans certaines disciplines : psychiatrie, oncologie, néphrologie, médecine d'urgence.

« Le ministre dénie le parcours de formation des Iade (3 500 heures supplémentaires sur deux ans après sélection sur concours), leur capacité d'analyse clinique, leur autonomie dans les parcours de soins, dans la conduite des anesthésies, la réanimation peropératoire, les situations d'urgence ou la prise en charge de la douleur, estime Vincent Porteous, Iade en plus d'être sage-femme. En revanche, il met en avant la formation low-cost proposée aux Ipa, avec entrée sur dossier et parfois guère plus de 800 heures cliniques et théoriques proposées sur deux ans ! Nous rejetons une interprétation des pratiques avancées qui ne se traduirait, dans la réalité, que par un alourdissement des charges de travail pour soulager les médecins, un appauvrissement des pratiques médicales, et ne bénéficierait d'aucune reconnaissance du point de vue du statut ou du salaire. »

C'est en usant de leur capacité d'initiative et de leur professionnalisme que les soignants affrontent la crise sanitaire actuelle, rappelle Laurent Laporte, secrétaire général de l'Ufmict, « or, le projet managérial mis en avant dans les discussions actuelles reste le même : mécaniser les gestes et alourdir les tâches confiées à chacun sans se soucier des identités professionnelles, des savoir-faire et des pratiques. D'autres professions mériteraient la reconnaissance de leur niveau de qualification, de leur pratique clinique spécifique et de leur autonomie : infirmiers des blocs opératoires, manip' radio, kinés, orthophonistes, puéricultrices. Cela ne semble pas d'actualité... V. G.

Licenciements économiques et santé-sécurité

Compétences des juges judiciaire et administratif

Faits

La société Grid Solutions (groupe General Electric) a initié en juin 2019 un projet de réorganisation de ses établissements du Rhône et de Savoie. Dans ce cadre, un plan de sauvegarde de l'emploi (Pse) a été adopté par un accord collectif majoritaire signé le 19 novembre 2019 et validé le 31 décembre 2019 par la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte).

Procédures

Entre-temps, le 13 novembre 2019, le syndicat Cgt Alstom Grid Villeurbanne a saisi le juge des référés du Tgi de Nanterre aux fins de demander la suspension du projet de réorganisation jusqu'à ce qu'il soit mis fin au trouble manifestement illicite résultant, selon lui, de l'absence de mesures d'identification et de prévention des risques psychosociaux et de la souffrance au travail des salariés.

Le préfet des Hauts-de-Seine a déposé un déclinatoire de compétence le 20 novembre 2019. Le 11 décembre 2019, le président du tribunal de grande instance de Nanterre a rejeté le déclinatoire de compétence et ordonné à la société Grid Solutions de suspendre le projet de réorganisation jusqu'à ce qu'il ait été procédé à une évaluation précise des risques psychosociaux liés aux tâches et à la charge de travail supplémentaires supportées par les salariés qui n'auront pas fait l'objet d'un licenciement et qu'ait été présenté un plan de prévention des risques permettant de garantir aux personnels demeurant dans l'entreprise après la restructuration des conditions normales de sécurité et de santé au travail. Par un arrêté du 27 décembre 2019, le Préfet a élevé le conflit.

Réponse du Tribunal des conflits (Tc) Sur le Code du travail et sa mise en œuvre

La loi du 14 juin 2013 a prévu que le contenu du plan de sauvegarde de l'emploi qui doit être établi en cas de licenciement d'au moins dix salariés sur une période de trente jours est fixé par un accord collectif majoritaire ou, à défaut, par un document élaboré par l'employeur.

Les licenciements pour motif économique ont souvent des conséquences en matière de santé et de sécurité. Les contentieux judiciaires sont fréquents. Se posent alors des questions sur la répartition des compétences entre le juge judiciaire et le juge administratif. Pour la première fois en matière de Pse, un arrêt du Tribunal des conflits apporte des précisions importantes.

Michel CHAPUIS

En vertu de l'article L. 1233-57-1 du Code du travail, cet accord ou ce document est transmis à l'autorité administrative pour validation ou homologation. Selon l'article L. 1235-7-1 de ce code, les litiges relatifs à la décision de validation ou d'homologation relèvent de la compétence, en premier ressort, du tribunal administratif, à l'exclusion de tout autre recours administratif ou contentieux, sans que l'accord collectif, le document élaboré par l'employeur, le contenu du plan de sauvegarde de l'employeur, les décisions prises par l'administration au titre de l'article L. 1233-57-5 de ce code ni la régularité de la procédure de licenciement collectif ne puissent faire l'objet d'un litige distinct. En vertu des articles L. 1233-57-2 et L. 1233-57-3 du Code du travail, le contrôle de la régularité de la procédure d'information et de consultation des institutions représentatives du personnel ainsi que des mesures prévues par le plan de sauvegarde de l'emploi incombe à l'autorité administrative, lors de sa décision de validation ou d'homologation.

Dans le cadre d'une réorganisation qui donne lieu à élaboration d'un plan de sauvegarde de l'emploi, il appartient à l'autorité administrative (Dreets, ex-Direccte) de vérifier le respect, par l'employeur, de ses obligations en matière de prévention des risques pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. La Dreets doit contrôler :

- la régularité de l'information et de la

consultation des institutions représentatives du personnel;

- les mesures auxquelles l'employeur est tenu en application de l'article L. 4121-1 du Code du travail au titre des modalités d'application de l'opération projetée, ce contrôle n'étant pas séparable de ceux qui sont mentionnés au paragraphe précédent (en vertu des articles L. 1233-57-2 et L. 1233-57-3 du Code du travail).

Il n'appartient qu'à la juridiction administrative de connaître de la contestation de la décision prise par l'autorité administrative.

Le juge judiciaire est pour sa part compétent pour assurer le respect par l'employeur de son obligation de sécurité lorsque la situation à l'origine du litige,

- soit est sans rapport avec le projet de licenciement collectif et l'opération de réorganisation et de réduction des effectifs en cours,
- soit est liée à la mise en œuvre de l'accord ou du document ou de l'opération de réorganisation.

Sur l'affaire

En l'espèce, le litige porté devant le juge des référés du tribunal de grande instance de Nanterre avait pour objet l'insuffisance des mesures d'évaluation et de prévention des risques dans le cadre d'un projet de réorganisation qui donnait lieu à élaboration d'un plan de sauvegarde de l'emploi. Il résulte de ce qui précède qu'un tel litige relève de la compétence administrative. C'est dès lors à bon droit que le préfet des Hauts-de-Seine a élevé le conflit (Tribunal des conflits, 8 juin 2020).

À retenir

Pour la détermination du juge compétent au regard des questions de santé et de sécurité dans le cadre d'un licenciement économique avec Pse :

- avant la décision de validation ou d'homologation, c'est la Dreets et le juge administratif qui sont compétents dans le cadre du « bloc de compétences » (article L.1235-7-1 du Code du travail) ;
- après la décision de validation ou d'homologation, le juge judiciaire (Tj, ex-Tgi) retrouve toute sa compétence en ce qui concerne le respect par l'employeur de son obligation de sécurité. ◀

Fonction publique territoriale L'inscription aux concours limitée

L'article 89 de la loi dite de transformation de la fonction publique du 6 août 2019¹ est venu modifier l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale², pour faire en sorte qu'un même candidat ne puisse s'inscrire qu'une fois aux mêmes concours organisés le même jour par divers centres départements ou interdépartementaux (Cdg et Cig) de gestion de la fonction publique territoriale de France.

Ainsi, lorsque plusieurs centres de gestion organisent un concours permettant l'accès à un emploi d'un même grade dont les épreuves ont lieu simultanément, les candidats ne peuvent pas figurer sur plusieurs listes des admis à participer, quelles que soient les modalités d'accès au concours. Pour être effective, cette disposition va nécessiter la publication des listes d'admission à concourir sur un site unique permettant une telle vérification. À noter que le *Journal officiel* du 7 septembre 2019 a apporté un rectificatif à cette mesure. Ainsi, le nouvel article 36 de la loi du 26 janvier 1984, tel qu'il est réécrit par la loi du 6 août 2019, dite de « transformation de la fonction publique » précise : « Lorsque plusieurs centres de gestion organisent un concours permettant l'accès à un emploi d'un même grade dont les épreuves ont lieu simultanément, les candidats ne peuvent pas figurer sur plusieurs listes des admis à participer, quelles que soient les modalités d'accès aux concours prévues aux 1° à 3° [au lieu de « aux 1° et 2° », antérieurement à la parution du rectificatif] du présent article. Les modalités d'application du présent alinéa sont précisées par décret. »

Les concours concernés sont donc les concours externe, interne et de 3° voie et non seulement les concours externe

Désormais, un même candidat ne peut plus s'inscrire simultanément à plusieurs concours, organisés le même jour. Un site unique permettra de le vérifier.

Edoardo MARQUÈS

et interne d'accès à un grade, comme indiqué dans la première version de la loi. Pour sa mise en œuvre, le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021³ a été publié au *Journal officiel* du 2 avril 2021.

Ce que prévoit le décret du 31 mars 2021

Ce texte prévoit que le dispositif géré et mis en place par le groupement d'intérêt public informatique des centres de gestion comprendra deux étapes ayant pour finalité commune l'identification du candidat inscrit à plusieurs concours, organisés simultanément par plusieurs centres de gestion, permettant l'accès à un même grade de l'un des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale quelles que soient les modalités d'accès aux concours

prévues aux 1° à 3° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 précitée et de limiter son inscription à un seul concours.

La première étape consistera à collecter les données personnelles d'un candidat au moyen d'une application nationale unique accessible sur le site internet du centre de gestion organisateur du concours. La seconde étape, permettra le traitement des données au sein d'une base de données dénommée « concours-Fpt ».

Le décret détermine également les données à caractère personnel des candidats collectées et traitées par le groupement d'intérêt public afin de permettre l'identification du candidat inscrit plusieurs fois à un concours organisé par plusieurs centres de gestion dont les épreuves ont lieu simultanément pour l'accès à un emploi du même grade de l'un des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale.

Ces dispositions sont applicables aux concours dont l'arrêté d'ouverture est publié à compter du 1^{er} janvier 2021.

Cette disposition appelle plusieurs remarques.

Les concours externes, internes et de 3° voie constituent des concours distincts

En premier lieu, l'expression « concours permettant l'accès à un emploi d'un même grade dont les épreuves ont lieu simultanément », suppose qu'il s'agit d'un même type de concours. En effet, juridiquement, des concours externe, interne et 3° voie d'accès à un même grade sont des concours distincts, même si, par commodité, les jurys sont souvent les mêmes. Il demeure donc possible de s'inscrire à deux, voire trois à concours, dans différents centres de gestion organisateurs ou même dans un seul centre, dès lors, bien

1. Loi n° 2019-828 du 6 août 2019.

2. Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, titre III du statut de la fonction publique.

3. Décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion.

4. Décret n° 2021-334 du 26 mars 2021 portant suppression des limites au nombre de présentations aux concours et examens de la fonction publique civile et de la magistrature, publié au *Journal officiel* du 28 mars 2021.

sûr, que le candidat remplit les conditions exigées pour chacun de ces concours. C'est d'autant plus vrai lorsqu'un cadre d'emplois présente deux voies d'accès par concours, par exemple : technicien et technicien principal de 2^e classe, il n'est pas interdit de s'inscrire aux deux voies d'accès, y compris lorsque les épreuves se déroulent le même jour.

En outre, la notion d'« accès à l'emploi d'un même grade » laisse entretenir un doute. En effet, en droit de la fonction publique territoriale, les concours sont destinés à vérifier les capacités des candidats à occuper un grade et donc à sélectionner les meilleurs. Le choix, parmi les lauréats, pour pourvoir des emplois, s'effectue au niveau de la collectivité ou de l'établissement qui recrute et non au niveau du concours. Cette formulation pourrait donc signifier, que la notion de « spécialité » prévue pour l'organisation de certains concours entre également en ligne de compte.

Ainsi, s'agissant, par exemple, de l'accès au grade d'attaché par concours, le statut particulier prévoit que chaque concours (externe, interne, 3^e voie) s'organise sur la base de cinq spécialités :

- a) administration générale ;
- b) gestion du secteur sanitaire et social ;
- c) analyste ;
- d) animation ;
- e) urbanisme et développement des territoires.

Cette disposition prendrait donc en compte la notion d'accès à des emplois différents, au sens de l'article 36 précité. Dans cette hypothèse, les candidats auraient aussi la possibilité de s'inscrire à des concours, dans des spécialités différentes, organisés le même jour.

Par ailleurs, la notion de simultanéité des épreuves concerne en réalité, la date de la 1^{re} épreuve écrite d'admissibilité. Celle-ci doit nettement figurer dans l'arrêté d'ouverture des concours permettant l'inscription des candidats. Si tel ou tel centre venait à la modifier, il ne pourrait plus opposer la règle d'une seule inscription à un candidat.

Enfin une autre difficulté d'application est à soulever s'agissant des concours dénués d'épreuves écrites d'admissibilité. En effet, l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 prévoit que « les concours mentionnés aux 1^o, 2^o et 3^o (externe, interne, 3^e concours) [...] peuvent être organisés sur épreuves, ou consister en une sélection opérée par le jury au vu soit des titres, soit des titres et travaux des candidats. Cette sélection est complétée par un entretien

oral avec le jury et, le cas échéant, par des épreuves complémentaires. »

Antérieurement, à la publication de la loi du 6 août 2019, précitée, cette disposition était réservée aux concours d'accès aux grades des filières sociale, médico-sociale et médico-technique (redevue une seule filière depuis l'entrée en application de la loi du 6 août 2019, précitée). La loi précitée a ouvert cette possibilité à l'ensemble des filières. La notion de simultanéité des épreuves pourra se poser puisque tous les candidats ne peuvent, en pratique, être convoqués le même jour pour participer à des oraux.

Obligation de publicité des « listes des admis à concourir »

En deuxième lieu, la notion de « liste des admis » se posera également. Pour qu'elles puissent être opposables aux candidats, il faudra que celles-ci soient publiées par les centres organisateurs (ce qui, actuellement est très rarement le cas), c'est ce qui permettra à un candidat exclu, qui s'estime lésé de contester les opérations d'organisation d'un concours devant le juge administratif en vue d'en obtenir son annulation.

Vers la limitation du nombre d'inscriptions dans le temps à un concours d'un même candidat ?

Enfin, on peut craindre, à l'avenir, qu'avec un tel dispositif, s'il s'avère efficace, car centralisé, les candidats soient astreints à un nombre d'inscriptions aux concours limité dans le temps. Cette mesure, fondée sur des considérations d'ordre économique, avait déjà été instituée pour nombre de concours d'accès aux grades de la fonction publique territoriale (notamment à celui d'attaché territorial), lors de la parution des statuts particuliers, mais elle a été abandonnée du fait de l'incapacité des organisateurs à pouvoir vérifier la bonne application de la règle. Seule la tenue d'un fichier unique le permet et c'est ce que prévoit la loi du 6 août 2019 et son décret du 30 mars 2021, précités.

À noter que cette règle s'applique s'agissant de certains concours organisés par le Centre national de la fonction publique territoriale (Cnfppt). Par exemple l'article 4 du décret n° 87-1097 du 30 décembre 1987, portant statut particulier du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux, prévoit que « nul ne peut concourir plus de trois fois à l'un des concours d'accès ni plus de cinq fois à l'ensemble des concours » [d'accès au grade d'administrateur].

Cependant cette volonté semble contrariée par la parution du décret n° 2021-334 du 26 mars 2021⁴. Celui-ci supprime, en effet, les dispositions limitant le nombre de présentations possible à un concours, à un examen professionnel, ou à un cycle préparatoire à un concours.

Cette suppression concerne, pour la fonction publique de l'État : les concours d'accès à l'École nationale d'administration (Ena) et à ses cycles préparatoires, ainsi que les concours d'accès aux corps de l'inspection générale des affaires sociales pour les titulaires du doctorat, de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche pour les titulaires du doctorat, des professeurs des universités de médecine générale et maîtres de conférences de médecine générale, des ingénieurs des mines, des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, des administrateurs de l'Insee, des conseillers des affaires étrangères, des commissaires de police, des magistrats de tribunal administratif ou de cour administrative d'appel, des conseillers de chambre régionale des comptes, des directeurs des services pénitentiaires, des inspecteurs de santé publique vétérinaire, des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, des ingénieurs des travaux de la météorologie, des attachés statisticiens de l'Insee, des contrôleurs des finances publiques, des inspecteurs des finances publiques. Pour ce dernier corps et celui des inspecteurs des douanes et droits indirects, le décret supprime la limite fixée pour l'avancement de grade par examen professionnel.

Pour la fonction publique territoriale, elle concerne l'accès au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux ainsi qu'à celui des conservateurs territoriaux du patrimoine.

Pour la fonction publique hospitalière, elle concerne l'accès aux corps des directeurs d'hôpital, des directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social, des directeurs des soins et des attachés d'administration hospitalière, ainsi qu'aux cycles préparatoires aux concours d'accès à ces corps.

Pour la magistrature de l'ordre judiciaire, elle concerne les concours d'accès à l'École nationale de la magistrature (Enm) et au cycle préparatoire au deuxième concours, ainsi que les concours complémentaires de recrutement des magistrats judiciaires des premier et second grades. Ces dispositions sont entrées en vigueur le lendemain de leur publication au *Journal officiel*, soit le 29 mars 2021. ◀

AFRIQUE/SOLIDARITÉ

DES PROJECTEURS POUR METTRE EN LUMIÈRE LES ARTISTES

La chanteuse camerounaise Kareyce Fotso est la marraine de Show Bis.



CLAIRE NINI

Jeune journaliste culturelle dynamique, chargée de communication, déjà comptable de l'organisation de nombreuses manifestations artistiques, Claire Nini préside l'association Show Bis, fondée en 2019 avec le danseur et chorégraphe camerounais Jean Hoog. Un constat : « Si les talents artistiques foisonnent sur le continent africain, il y a un manque cruel de matériels professionnels et d'équipements culturels pour les valoriser, tandis qu'en Europe, et singulièrement en France, des tonnes de matériels jugés obsolètes s'entassent dans les couloirs des théâtres, ou deviennent des déchets abandonnés aux encombrants, alors qu'ils fonctionnent encore. » Ce qui ne sert plus, Show Bis le récolte et lui donne une seconde vie sur le continent africain. Il s'agit de matériels son, lumière, audiovisuel, de costumes, de décors, de mobilier de théâtre ou de matériel de bureau. Chaillot a fait don d'un tapis de danse, l'équivalent de 300 mètres carrés de scène, pour équiper la Breakerie, centre chorégraphique à Douala (Cameroun). Le Centre national de la danse (Cnd) de Pantin a envoyé des livres. La maison des Métallos à Paris et le Ballet national de Marseille ont établi des listes de matériels à expédier. Claire Nini explique : « Il faut des projecteurs pour mettre en lumière les artistes africains. » La chanteuse Kareyce Fotso et l'artiste pop Fred Ebami parrainent Show Bis, qui compte essaimer sur un continent aux besoins immenses.

Stéphane HARCOURT

• CONTACT : NINI.CLAIRE@YAHOO.FR

VILLEURBANNE/LABEL CAPITALE FRANÇAISE DE LA CULTURE

C'est la première année que le ministère de la Culture décerne le label Capitale française de la culture. Villeurbanne (Rhône) a décroché la timbale pour 2022. La distinction s'accompagne d'un financement de 1 million d'euros. Le jury a commenté : « Villeurbanne, riche de son histoire industrielle, cité jeune et en croissance, a choisi la jeunesse pour force et cible de son projet culturel urbain. » Le jury s'est en outre félicité que cette ville de 150 000 habitants « entende renouer avec sa tradition d'éducation populaire et innover dans ses actions d'éducation artistique et culturelle ». Le label sera décerné tous les deux ans. Villeurbanne est surtout connue pour son Théâtre national populaire, créé en 1920 dans l'ancien bâtiment de la Maison du peuple, sis au cœur du quartier des Gratte-ciel.

SORTIES FILMS

Bertrand Tavernier s'éteignait le 25 mars à Sainte-Maxime (Var). On peut rendre hommage à cet érudit du cinéma, cinéaste de valeur, en découvrant ou redécouvrant, sur diverses plateformes, quelques-uns de ses films mémorables.

Coup de torchon

Sur le canevas d'un roman noir de l'Américain Jim Thompson, Tavernier livrait, en 1981, ce film savoureux et malin, où Philippe Noiret, son acteur favori, tient le rôle d'un flic rassis et bonhomme qui, ne payant pas de mine, rétablit durement la justice dans le monde colonial pourri de l'Afrique occidentale française, à la fin des années 1920. Outre Noiret, il y a entre autres Jean-Pierre Marielle et Isabelle Huppert. Dialogues, tirés au cordeau, de Jean Aurenche.

• NETFLIX, LACINETECK, CANAL VOD.

L'Horloger de Saint-Paul

C'est d'après Simenon, qui avait campé aux États-Unis son récit intitulé *L'Horloger d'Everton* (1954), que Tavernier, en 1974, réalise son premier film. Il l'installe à Lyon, sa ville natale. Noiret y joue un honnête et paisible horloger dont la vie bascule quand son fils zigouille le nervi patronal qui a violé son amie. De ce fils jusqu'à alors incompris, le père va épouser la cause. Jean Rochefort fait le flic. *L'Horloger de Saint-Paul*, avec le recul, c'est un parfait témoignage sur la France d'avant.

• NETFLIX, CANAL VOD.

FORBACH/THÉÂTRE L'ANGOISSE DE L'ÉCOLIER QUI DOIT ENTRER EN SIXIÈME

En cette période ô combien maudite, où le monde du théâtre doit faire le gros dos, on sait que, dans un quasi secret, les équipes ne se contentent pas de se ronger les ongles. Elles travaillent et répètent. Tant de spectacles sont prêts, que voilà ajournés *sine die*. On parie donc avec espoir sur un mieux, en évoquant *J'ai trop peur*, texte et mise en scène de David Lescot, avec dix interprètes. Les lumières sont dues à Romain Thévenon. C'est un spectacle de quarante-cinq minutes, destiné aux enfants à partir de 8 ans. Un gamin de 10 ans, en vacances en Bretagne, va devoir quitter l'école primaire pour entrer en sixième. L'angoisse le saisit à l'idée des supplices imaginaires qui l'attendent... Trois comédiennes, tirant leur rôle au hasard avant chaque représentation, jouent ce passage initiatique vers l'univers du collège, anticipé avec humour. Parents et enfants, dans leurs langages respectifs, rient parfois de leur propre peur.

Antoine SARRAZIN

• C'EST PROGRAMMÉ LES 9 ET 10 JUIN, AU CARREAU, SCÈNE NATIONALE DE FORBACH ET DE L'EST MOSELLAN, 77, AVENUE SAINT-RÉMY, À FORBACH (57). [HTTPS://CARREAU-FORBACH.COM](https://carreau-forbach.com)



Marion Verstraeten (avec la casquette)
et Élise Marie (avec le ballon).

CHRISTOPHE RAYNAUD DELAGE



PATRICK BERGER

Falaise, texte et mise en scène
de Camille Decourty et Blai Mateu Trias.

TOULOUSE/« FALAISE » THÉÂTRE/CIRQUE/DANSE

La C^{ie} Baro d'evel est connue pour la beauté plastique de ses spectacles, faits de tableaux où se mêlent harmonieusement le théâtre et le cirque, la danse et l'acrobatie. Dans *Falaise*, texte et mise en scène de Camille Decourty et Blai Mateu Trias, on compte huit artistes, un cheval blanc et une nuée de pigeons. Les humains surgissent des tréfonds de la falaise, se frayant un chemin avant de dégringoler, au vu et au su de tous, dans le présent de la scène, où les animaux vont incarner une force immémoriale, en même temps qu'un surgissement imprévisible. Le tout semble une gravure en mouvement.

• C'EST ENVISAGÉ DU 27 MAI AU 2 JUIN, AU THÉÂTRE DE LA CITÉ, CDN TOULOUSE-OCCITANIE, 1, RUE PIERRE-BAUDIS, TOULOUSE (31). [HTTPS://THEATRE-CITE.COM](https://theatre-cite.com)

PARIS/MUSIQUE POUR FÊTER STEVE REICH

L'ensemble Links, composé de musiciens, d'artistes visuels et de scénographes, croise les disciplines autour d'œuvres musicales majeures des xx^e et xxi^e siècles. Cette fois, ils interpréteront notamment *Drumming* (1971) de l'Américain Steve Reich, pionnier de la musique minimaliste, sous la direction musicale de Rémi Durupt. La même soirée, les cinq musiciens du Cabaret contemporain s'attacheront, sous le titre générique de *L'Homme machine*, à faire entendre, de *Neon Lights* à *Pocket Calculator* en passant par *Sex Objekt* et *Aerodynamik*, des morceaux phares du quatuor de Düsseldorf, aux sons d'instruments transformés, à l'aide d'une batterie de pinces à linge, pelles à tarte et Patafix.

• CE DEVRAIT ÊTRE LE 3 JUIN, AU THÉÂTRE DE LA CITÉ INTERNATIONALE, 17, BOULEVARD JOURDAN, À PARIS 14^e. [WWW.THEATREDELACITE.COM](http://www.theatredelacite.com)

PARIS/FESTIVAL EN ROUTE VERS LES FLORÉALES

La 5^e édition des Floréales théâtrales est annoncée. C'est un festival dédié à la jeune création contemporaine. Sur le même rythme que le «off» d'Avignon, il est proposé, le temps d'un week-end, un spectacle toutes les deux heures environ, autour d'un thème qui sera, cette année, «Portons nos idées haut!» Après chaque représentation, un jury composé de professionnels et le public sont appelés à voter, en vue de décerner différents prix.

• LES FLORÉALES THÉÂTRALES 2021 AURONT LIEU LES 10, 11 ET 12 SEPTEMBRE AU TRABENDO, À LA VILLETTE, 211, AVENUE JEAN-JAURÈS, À PARIS 19^e. [WWW.LESFLOREALES.COM](http://www.lesfloreales.com)

ARLES/EXPOSITIONS

LE MUSÉE RÉATTU ABAT SON JEU DANS L'ATTENTE DE JOURS MEILLEURS



Jacques Réattu (1760-1833), *Autoportrait* (vers 1785), huile sur toile, legs Élisabeth Grange (1868).

Le front de la culture continuant d'être violemment dégarni, il y a de quoi se faire des cheveux. Jouer sur les mots n'étant pas très efficace, se propage, à la suite de l'Odéon, l'occupation des théâtres. À l'heure où ces lignes sont écrites, on en compte une centaine sur tout le territoire. Si le Festival d'Avignon qu'anime Olivier Py, non sans volontarisme, annonce la couleur pour juillet, avec toutes les précautions sanitaires imaginables, il n'est pas encore sûr que le « off », qui pousse dans les rues étroites des foules considérables, y ait cet été droit de cité. Le désespoir, succédant à la lassitude, alimente l'esprit de lutte face à ce qui apparaît comme un renoncement administratif délibéré à des activités vitales, essentielles pour la survie spirituelle du pays.

● MUSÉE RÉATTU, 10, RUE DU GRAND-PRIEURÉ, ARLES (13), WWW.MUSEEREATTU.ARLES.FR

DANS CETTE VILLE HÉRITIÈRE D'ART ET D'HISTOIRE, CETTE INSTITUTION, COMME TOUTES LES AUTRES SEMBLABLES, N'ENTEND PAS SE LAISSER ALTÉRER, FÛT-CE PAR L'ADVERSITÉ PROVOQUÉE PAR LE VIRUS.

Tous les domaines sont touchés. Les films ne sont plus tournés. Les musées demeurent désespérément vides. Ainsi, Alexia Fabre, conservatrice en chef du Musée d'art contemporain du Val-de-Marne (Mac-Val) sis à Vitry-sur-Seine et riche de 2 500 œuvres, déplorant la décision du gouvernement de maintenir les lieux d'art fermés au public, peut-elle déclarer que « *la culture doit être considérée comme nécessaire à la vie* » et que « *toutes les relations à l'autre sont troublées, abîmées* ». Néanmoins, conclut-elle, « *parce qu'on a de l'espoir et qu'il faut continuer, ne serait-ce que par respect pour les artistes et le public qui reviendra, nous profitons de ce temps pour travailler sur nos collections et nous poursuivons notre mission d'acquisitions* ». Tous les responsables de musées en sont là. Pour sa part, Daniel Rouvier, conservateur du patrimoine, directeur à Arles du très beau musée Réattu, n'hésite pas à faire connaître sa programmation à moyen terme, comme pour conjurer l'adversité prophylactique. Il faut bien tirer des plans sur la comète.

Édifié dans la courbe du grand Rhône

C'est au sein de l'ancien grand prieuré de l'ordre de Malte, édifié au XIV^e siècle dans la courbe du grand Rhône, que s'élève le musée Réattu, du nom du peintre arlésien qui en fit l'acquisition, lot par lot, lors de la vente des biens nationaux à la Révolution. Sa fille, sans enfant, léguera bâtiments



Harold Ambellan, *couple géométrique*, Arles (1966), collection musée Réattu.

et collections à la Ville d'Arles en 1868. Quatre ans plus tard, l'ensemble devint officiellement un musée des beaux-arts. Nous avons déjà, dans *Options*, traité du musée Réattu, qui a l'insigne privilège d'héberger à la fois un fonds photographique d'importance (Arles étant la capitale du 8^e art), un fort département de peinture classique (Jacques Réattu y étant à l'honneur) et un nombre considérable d'œuvres modernes, Picasso en tête.



Peter Beard, *Zèbre mort* (vers 1961-1965), collection musée Réattu.

PETER BEARD 2021



Oliver Roller, *L'homme au nez cassé* (2013), collection musée Réattu.

OLIVIER ROLLER 2021

extrémités et de découvrir la poésie qui se dégage d'œuvres souvent plus subtiles qu'il n'y paraît».

D'un espace à l'autre, sont en dialogue visuel des photographies réalisées sans lumière, des négatifs développés comme des positifs, des clichés *post-mortem* du XIX^e siècle – provenant du Fonds Sam Stourdzé, déposé au musée l'an dernier – ou des images de la mort fictive de Jean Cocteau, saisies par Lucien Clergue (1934-2013), illustre Arlésien maître de l'objectif, sur le tournage, en 1959, du film *Le Testament d'Orphée*. On note aussi, parmi les réalisations d'une trentaine d'artistes, des galets flottants (Keiji Uematsu), une *Bouée* en plâtre (Hélène Agofroy), une *Rayographie* de Man Ray, ou un grand dessin de Jean-Pierre Formica, comme une ode au noir et blanc, ainsi qu'un grand paysage de Mario Prassinis, récemment acquis, fruit d'une commande du ministère de la Culture, en 1979, pour l'École nationale supérieure de la photographie.

Une autre initiative est à découvrir dans l'exposition « La donation Harold Ambellan » (février-mai). En 2019, les filles de ce sculpteur américain, qui vécut à Arles de 1980 à 2006, firent don à la

« Parce qu'on a de l'espoir et qu'il faut continuer, ne serait-ce que pour les artistes et le public qui reviendra. »

ville de 125 dessins de leur père. Exposés non loin de la donation Picasso – auquel Ambellan rendit parfois hommage – et de sculptures de Zadkine, ces dessins s'inscrivent judicieusement dans l'espace du musée.

Dans une perspective espérée probable (juin-octobre), ce sera l'exposition consacrée au photographe et collectionneur vénitien Graziano Arici, installé à Arles depuis dix ans. Il a constitué une archive photographique de plus de 200 000 images ! Il a élaboré un fonds abondant voué à la Commune de Paris, qui fera l'objet d'un don et d'une exposition à la médiathèque d'Arles. Quant à son travail personnel, le musée Réattu s'attachera à l'exposition « Now is the Winter of our Discontent » (« Voici l'hiver de notre colère », première phrase du monologue ...

... du *Richard III* de Shakespeare, acte I, scène 1). Il en va de quelque 400 images sur la Cité des doges, réalisées entre 1979 et 2020.

Enfin, on aura droit, sous le titre « Les Raisins de la colère » (juin-octobre), à une exposition d'œuvres de la grande photographe américaine Dorothea Lange (1895-1965), dont on sait qu'elle témoigna magistralement de la Grande Dépression aux États-Unis, qu'illustra par écrit John Steinbeck et sur l'écran John Ford, d'où le titre parlant de la manifestation, qui rassemble des images de la période 1933-1940, prises dans les rues de San Francisco ou dans les campagnes frappées par la misère, dans les camps de cueilleurs de petits pois, de ramasseurs de melons, d'exploités et de chômeurs au bout du rouleau. L'Hôtel de Sully, à Paris, avait accueilli, en 1998, l'exposition « Dorothea Lange », forte de 170 photographies. Le commissariat était assuré par Sam Stourdzé, qui fit réaliser, pour l'occasion, 36 tirages argentiques, d'après les négatifs conservés par le Oakland Museum of California. Très attaché à Arles (en 2014, il y fut directeur des Rencontres de la photographie, leur donnant un élan considérable), Sam Stourdzé a fait don de ces tirages au musée Réattu, qui peut désormais s'enorgueillir de la présence d'œuvres de Dorothea Lange dans ses collections.

Les 150 ans d'existence du musée Réattu, on conviendra que ce n'est pas rien, d'autant qu'Arles et sa région ne sont pas en reste quant au patrimoine dans tous ses états. Il n'est que d'envisager, pour s'en convaincre, les monuments romains et romans classés au patrimoine mondial de l'Unesco, mais aussi l'héritage provençal de Frédéric Mistral, le lien physique avec la Camargue, infiniment propice à la passion pour la taumachie et qui n'a cessé d'inspirer les artistes, hier Vincent van Gogh, Paul Gauguin, Pablo Picasso, Jean Cocteau ou Lucien Clergue, de nos jours Pierre Alechinsky ou Christian Lacroix.

Querelles savantes et successives restaurations

On serait tenté, à propos d'Arles, de parler de chance historique, d'où résultent maintes institutions culturelles conséquentes. Considérons d'abord le Musée départemental de l'Arles antique. En 2009 y était inaugurée l'exposition « César, le Rhône pour mémoire », qui révélait vingt ans de fouilles subaquatiques dans le fleuve. Se rappelle-t-on la polémique entre scientifiques devant ce buste d'homme retiré des eaux, que



THE DOROTHEA LANGE COLLECTION, OAKLAND MUSEUM OF CALIFORNIA

Dorothea Lange (1895-1965), *Ancienne esclave à la mémoire longue, Alabama, (1938)*, tirage argentique moderne à partir du négatif original (c. 1990). Don Sam Stourdzé, 2020.

« Un goût particulier pour les œuvres paradoxales, capables de dialoguer avec toutes les époques et tous les styles. »

d'aucuns présumaient représenter César, tandis que d'autres assuraient qu'il ne s'agissait que d'un illustre inconnu ? Une autre source de querelles savantes et de successives restaurations s'affiche autour de « la Vénus d'Arles », statue en marbre dégagée en 1651, lors de fouilles de vestiges romains proches du théâtre antique. Au Museon Arlaten (« musée arlésien »), dûment rénové, on voudra voir en elle le paragon de la beauté de la femme arlésienne !

En 1983, Yolande Clergue, épouse de Lucien, créait la Fondation Van Gogh, destinée à perpétuer chez les artistes contemporains la mémoire éclatante de « l'homme à l'oreille coupée ». Deux ans plus tard, Francis Bacon répondait présent avec enthousiasme, prolongeant à sa manière l'ombre de Van Gogh sur la route. Fondées en 1970, les Rencontres de la photographie ont accueilli 140 000 visiteurs en 2019. Sur leur ancien emplacement se dresse la tour d'acier « tordue » de la Fondation Luma, érigée sur les plans du fameux bâtisseur américano-canadien Franck Gehry, à l'initiative de la mécène et collectionneuse suisse Maja Hoffmann, qui annonce l'ouverture, le 26 juin, de ce qu'elle désigne comme « un centre pour la dignité humaine et la conscience écologique ». Le chorégraphe Benjamin Millepied y est en résidence. ◀

Jean-Pierre LÉONARDINI

FRANZ SCHUBERT Cette année-là...

En 1817, Franz Schubert a 20 ans. Jeune instituteur, il obtient un congé d'un an qu'il compte mettre à profit pour se consacrer entièrement à l'écriture. Pourtant, on ne peut pas dire qu'il a chômé les deux années qui ont précédé : quatre opéras, autant de symphonies, des quatuors à cordes, plus de 240 *lieder*, dont *Marguerite au rouet* et *Le Roi des aulnes*, deux messes, et au moins six sonates pour piano, menées à leur terme ou seulement ébauchées. Loin de son père, qui rêve de le voir embrasser la carrière de fonctionnaire, et d'Antonio Salieri, qui lui a appris le contrepoint et le maniement des voix, il se rêve en successeur de Ludwig van Beethoven et s'emploie à renouveler le style de la sonate. Entre la *D 557*, en *la* bémol majeur, et la *D 537*, en *la* mineur, présentées ici avec la *D 568*, l'évolution est évidente. La première, très mozartienne, ressemblerait presque à un exercice de style. Elle respire la joie de vivre et affiche une légèreté aux antipodes des tensions qui habitent Beethoven. Le même enthousiasme parcourt la sonate *D 568* (achevée huit ans plus tard) et la *D 537* (dont le motif initial de l'*allegretto* servira de matériau pour la sonate *D 959*). Mais déjà apparaît ce qui fait le cœur des sonates de la maturité (étrange expression pour quelqu'un qui mourra à 31 ans) : le jeu sur les tonalités, les modulations, les dynamiques, une écriture plus dépouillée et en clair-obscur. C'est le huitième album enregistré par Edda Erlendsdóttir pour le label Erma. La pianiste islandaise interprète un Schubert volubile et rêveur, dont les silences s'émerveillent devant la nature. Le toucher précis et tout en grâce de la musicienne fait de cette heure (et huit minutes) de musique un long sourire.

• EDDA ERLENDSDÓTTIR, *SCHUBERT. THREE SONATAS FROM 1817*, 1 CD ERMA. 17 EUROS.

JOHANN SEBASTIAN BACH L'intégrale des toccatas

Le violon fut le premier instrument que le père de Johann Sebastian mit entre les mains de son fils. Mais hormis de fabuleuses sonates et partitas, c'est au clavier que Bach réserva ses meilleures pages. Moins connues que le *Clavier bien tempéré* ou *Les Variations Goldberg*, les *Toccatas BWV 910-916* méritent que l'on s'y attache. Œuvres de jeunesse pour la plupart, elles possèdent ce qui fera la force et la profondeur de la musique de Bach. Caractéristiques du *stylus phantasticus* en vogue au XVII^e siècle, elles se distinguent, derrière une architecture solide, par une grande virtuosité et une sensation d'intense liberté. Déroutantes, passant de l'exubérance à la mélancolie, du chant à la méditation, elles trouvent leur point d'orgue dans des fugues à l'intensité rythmique vertigineuse, comme la *BWV 914*, qui a inspiré Jacques Audiard pour son film *De battre mon cœur s'est arrêté*. Peu enregistrées dans leur intégralité, les sept *toccatas* trouvent en Laurent Cabasso un serviteur dévoué, moins joueur que Glenn Gould, mais à la rhétorique tout aussi brillante.

• LAURENT CABASSO, *BACH. COMPLETE TOCCATAS*, 1 CD PARATY, 16 EUROS.

bouteilles

Domaine des Jougla

De part et d'autre de l'Orb et du Vernazobre, avec en toile de fond les monts du Caroux et de l'Espinouse, vingt villages se sont réunis pour produire un des plus grands vins de la région, le saint-chinian, classé Aoc en 1982.

Au nord, sur un terroir de schistes, la vigne produit des vins fruités amples et généreux. Au sud, sur un sol argilo-calcaire, une mosaïque de petits terroirs à forte personnalité révèle des vins rouges et typés. Cette extraordinaire diversité géologique et climatique donne au saint-chinian un caractère particulier qui ne ressemble à aucun autre.

Le domaine des Jougla est une propriété familiale où se succèdent, depuis quatre siècles, des générations de vigneronnes. Il est situé sur la commune de Prades-sur-Vernazobre, au nord-ouest du département de l'Hérault, sur le versant sud des premiers contreforts des Cévennes. À une centaine de mètres d'altitude, sous un climat méditerranéen chaud et ensoleillé, les vignes s'étendent sur 26 hectares, environnées de garrigues dominées par le chêne vert, l'arbousier, le thym et la bruyère.

En agriculture biologique depuis 2009, le domaine est complanté des cépages traditionnels de la région : grenache, carignan, cinsault, mourvèdre et syrah. Cette association harmonieuse donne à chaque vin son caractère particulier. Parmi les dix vins proposés, dans une gamme de 8 à 16 euros, je vous recommande :

- Les Tuileries, un blanc expressif au nez de pamplemousse d'une belle onctuosité, pour les poissons ou simplement l'apéritif ;
 - l'Initiale rosé, à la bouche rafraîchissante, aux notes d'agrumes, pour accompagner les barbecues du déconfinement ;
 - l'Ancestrale, assemblage de mourvèdre, syrah et grenache, saura également vous séduire sur de belles viandes rouges et des fromages.
- Aucune hésitation pour cette excellente maison. ▶

Georges SULIAC

• Domaine des Jougla,
6-8 rue Bel-Air, Prades-sur-Vernazobre (34)
<https://domainedesjougla.com>

COMMUNE

On célèbre, ces temps-ci, les 150 ans de la Commune de Paris, quand son peuple se lançait « à l'assaut du ciel », pour reprendre la formule de Karl Marx. En 2017, la C^e du Kairos, animée par David Lescot, créait *La Chose commune*, un spectacle musical sur ce thème, réalisé à quatre mains par Emmanuel Bex et David Lescot. On peut en (re)découvrir le texte, chanté et clamé, sur les plateformes d'écoute Spotify, iTunes et Deezer, ainsi que sur France Culture et Culturebox !

GINKO

La C^e Ginko, animée par Naéma Boudoumi, annonce avec optimisme la recréation au théâtre de la Tempête (du 5 au 23 mai) de *Daddy Papillon* et de *La Folie de l'exil*, ainsi que la sortie du livre *Daddy Papillon*, le 30 avril (éditions Comme un arbre), avec des illustrations de Zoé Laulanie. Théâtre de la Tempête, Cartoucherie de Vincennes, route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12^e.

• La-tempete.fr.

AUTOPHAGIES

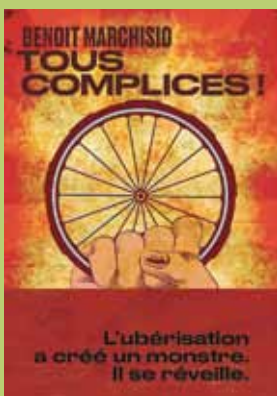
C'est le titre d'un spectacle annoncé comme « *performance culinaire, qui mêle poésie, musique, gastronomie et documentaire* », conçu et mis en scène par l'artiste activiste Eva Doumbia, sur un texte qu'elle a coécrit avec Armand Gauz. *Autophagies*, qui est au programme officiel du Festival d'Avignon, devrait être présenté en avant-première, si tout va mieux, du 25 au 29 mai, au théâtre du Point du jour, 7, rue des Aqueuducs, Lyon 5^e.

• Pointdujourtheatre.fr.

VENGEURS

Losers et auto-entrepreneurs

LES PILIERS
DE COMPTOIR
DE BENJAMIN
DIERSTEIN
S'IMPROVISENT
REDRESSEURS
DE TORTS ET
DÉFOURAILLENT
À TOUT-VA. LE
COURSIER À
VÉLO DE BENOÎT
MARCHISIO, LUI,
PÉDALE POUR
L'APPLI... JUSQU'AU
DÉRAPAGE.



Trouver du sens au chaos. Belle devise qui orne le fronton de la collection EquinoX, qu'Aurélien Masson (patron de la Série noire entre 2004 et 2017) a initiée aux éditions Les Arènes. Fidèle à sa réputation de défricheur iconoclaste, il jongle aussi avec non-sens et Ko...

Il était une fois dans l'Ouest (de la France) Freddie et Didier, piliers éthyliques de comptoir, zéros sociétaux notoires, qui s'improvisent héros pour retrouver une fillette disparue... Chouchen blues et délires imbibés, quand deux bras cassés se mettent au service de la veuve et de l'orphelin, ça déjante et ça défouraille (nos deux cow-boys ont la gâchette facile) à tout-va. Les apaches planqués derrière les ronds-points ou infiltrant des zones commerciales pourries vont y laisser des plumes. Dérèglement de contes (à la Bukowski) dans un hoquet choral où la soif de justice n'a d'égale que celle de choyer les bienfaisants 4 grammes dans le sang. Explosive et réjouissante, l'errance potache du duo réussit le grand écart entre Francis Cabrel, Coluche, des vaches mortes (si, si...), John Ford et Quentin Tarantino. Belle largeur de spectre!

Avec *Un dernier ballon pour la route*, Benjamin Dierstein signe une comédie noire, d'une vitalité extrême, où les trouvailles les plus saugrenues rivalisent avec le flux maîtrisé des dialogues. Notre tandem de losers magnifiques et attachants nous fait croiser une galerie de personnages secondaires tous plus « hénaurmes » les uns que les autres. Alors que l'exercice de style aurait pu tourner au procédé et lasser, une subtile émotion pointe lorsque l'odyssée de nos desperados de campagnes effilochées les conduit au village d'enfance de Freddie...

Le roman, sans rien perdre de sa verve, se teinte alors de mélancolie. Là, Steinbeck nous interpelle, celui de *Des souris et des hommes*, que Dierstein cite ouvertement. Et si la petite déglinguée était une bouée, une politesse légitime du désespoir? Ouest terne. Triste et déprimant. Qui hurle silencieusement sous l'assaut de cette horde sauvage que sont l'injustice et la violence sociales...

Le détonant *Tous complices!*, de Benoît Marchisio, est le premier polar à scruter l'ubérisation, autre chaos contemporain dans le viseur d'EquinoX. Abel a des étoiles d'innocence plein les yeux lorsqu'il acquiert, à vil prix, vélo et téléphone portable. Le rêve – financer ses études, apporter un complé-

ment au maigre salaire de sa mère – est à portée de guidon et de smartphone. Adopter le statut d'auto-entrepreneur, s'enregistrer sur l'Appli, plateforme de livraison de repas à domicile, et en route... pour l'enfer. Rétribution dérisoire pour chaque course, délais de livraison intenable – et au bout de deux retards, expulsion de la liste! –, promesse de primes inatteignables, concurrence sauvage des livreurs à scooter...

Alors Abel pédale de plus en plus vite, de plus en plus longtemps. La fatigue atrophie son univers social, la fac est mise entre parenthèses, la peur que l'Appli le chasse l'obsède... Marchisio dresse un constat terrifiant du quotidien de ces « coursiers-partenaires » abusés par de la poudre aux yeux: pas de patron, pas d'horaires fixes, la liberté, quoi! Il démonte les rouages d'un capitalisme dématérialisé qui prône l'individualisme à outrance. L'Appli est un patron sans visage, sans bureau, sans âme, sans vergogne. Quelles meilleures proies que des travailleurs pauvres, interchangeables à l'infini? Le cynisme organisé atteint son summum avec les « livreurs-loueurs », autrement dit des comptes de coursiers officiels sous-loués à des sans-papiers et à des mineurs. Ou comment développer l'esprit de concurrence chez les plus démunis, pour le bénéfice calculé de l'Appli. La précarisation comme arme du crime-profit.

Mais la révolte enfle... Un jeune avocat idéaliste qui voit en la défense de ces forçats de l'ère numérique l'occasion de se faire un nom, un journaliste d'une chaîne d'info en quête d'audience et de sensationnalisme malsain, et tout s'embrase. Abel commet l'irréparable, l'échappatoire de la violence en double peine... Phrases sèches et percutantes, récit rapide et intense, la dégringolade cruelle d'un petit gars naïf à vélo, décrite avec rage sur les quatre saisons d'une année, émeut et dérange. Tous complices, pointe salutairement le titre. Référence à notre indifférence coupable autant qu'à notre absurdité à consommer par applications interposées.

◀ Serge BRETON

BIBLIOGRAPHIE

- BENJAMIN DIERSTEIN, *UN DERNIER BALLON POUR LA ROUTE*, LES ARÈNES, 2021, 407 PAGES, 20 EUROS.
- BENOÎT MARCHISIO, *TOUS COMPLICES!*, LES ARÈNES, 2021, 288 PAGES, 20 EUROS.

Petite et grande histoire

POUR ÉCRIRE
LE RÉEL COMME
FLORENCE
AUBENAS OU
MARIE COSNAY, IL
FAUT UNE LANGUE,
DE L'INTIME,
DE L'IMAGINAIRE
ET DU TALENT.



Comment les écrivains et écrivaines, ces joueurs de mots, racontent-ils les faits divers ? Il y a ceux qui suivent une trame chronologique, ceux qui sentimentalisent, ceux qui sont complaisants, ceux qui romantisent, ceux qui anecdotisent... Avec Marie Cosnay et Florence Aubenas, la plume s'ancre dans la vie des autres, s'encre dans la chair et l'intime des personnages, donne à voir les méandres de l'histoire, déploie le temps comme il est : atomisé et individualisé autant que linéaire et collectif.

Le 248^e souvenir de Georges Perec, dans *Je me souviens* (1978), concerne l'affaire Finaly, bien oubliée aujourd'hui : Robert et Gérald Finaly sont deux enfants juifs, confiés en 1944 à Antoinette Brun, résistante et ardente catholique. Fritz et Anni, leurs parents, disparaîtront à Auschwitz. À la fin de la guerre, Margarete et Augusta, respectivement sœur et belle-sœur de Fritz, et Moïse Keller, ancien résistant et ami de la famille, tentent de retrouver les enfants. Mais Antoinette Brun, nommée légalement tutrice, refuse. Elle les a fait baptiser le 28 mars 1948, et dans ce cas le Vatican est clair : les enfants doivent demeurer en l'Église catholique : « on usera de tous les moyens sauf si cela causait de graves dommages à l'église ou aux personnes ». Après une longue procédure, la justice française ordonne, en 1953, que les enfants soient rendus à leur famille. Pourtant, ils ont disparu. Volatilisés ? Non, à pied, ils passent la frontière franco-espagnole, « en secret, sous bonne garde ». Ils ont froid, « on s'enfoncé jusqu'aux genoux dans la neige ». Hésitation. Faire demi-tour ? Le curé rappelle « le danger des enleveurs qui veulent les prendre au Christ, les donner aux tueurs du Christ, les ravir, les kidnapper pour peupler Sion et casser des cailloux. Ah, la grande Histoire, quand tu t'emmêles les pinces », ajoute l'autrice. Les enfants Finaly tombent sous la coupe de l'Église franquiste, et l'affaire ne s'arrête pas là... *Comètes et Perdrix*, le récit de Marie Cosnay, est d'abord une foisonnante enquête aux multiples rebondissements, boucles et flash-back, qui nous replonge dans une époque où survivent l'antisémitisme et les réseaux fascisants... Elle n'oublie personne : les passeurs, les prélats, les résistants et les collabos...

La journaliste Florence Aubenas enquête, elle aussi, avec la même ténacité. Son récit collectif avance au rythme de chaque parcours individuel, quitte à procéder à moult

allers-retours. *L'Inconnu de la poste* a pour cadre Montréal-la-Cluse (Ain), autrefois « étape en vogue sur la route de Genève ou de l'Italie, qui est devenu un bourg ouvrier, mais le temps s'y écoule comme à la campagne, entre la maison et le jardin ». Y cohabitent usines de plastique et trafics de drogue. Le 19 décembre 2008, Catherine Burgod, employée de la Poste, enceinte, est retrouvée baignant dans son sang : 28 coups de couteau ! Le principal suspect, Gérald Thomassin, fait le coupable idéal : enfant de la Ddass, violé, mère déglinguée, trajectoire de voyou, marginal abonné au Subutex et à la bière... Mais Gérald Thomassin est aussi un acteur, césarisé à 16 ans, en 1991, pour son rôle dans *Le Petit Criminel*, de Jacques Doillon. La presse n'hésitera pas à écrire : « un film dont le titre résonne tragiquement aujourd'hui ». Il a tourné dans une vingtaine de films, a bien gagné sa vie, a tout claqué et est retourné au Rsa. « *Un faisceau d'indices graves et concordants* » conduit à une mise en examen, à la détention provisoire... Pour ce livre, Florence Aubenas a loué un logement à Montréal-la-Cluse, a rencontré le père de Catherine Burgod, les avocats, les enquêteurs, les proches de Gérald Thomassin, a humé l'air du bourg, a regardé les couleurs, saisi les désarrois, les fureurs et les chagrins au plus profond d'elle-même, avec lucidité et émoi. Elle décrit, d'une langue vive et acérée, les coulisses obscures d'un territoire cabossé, un coin de France, ou une part de chacun... En août 2019, Florence Aubenas a rendez-vous avec Gérald Thomassin devant le palais de justice de Lyon, où il doit être mis hors de cause. Or il ne vient pas ; il disparaît...

Si Marie Cosnay puise dans la richesse des mots et l'abondance des images, Florence Aubenas traque, scanne, ausculte autant l'incontestable factuel que l'incertain entre-deux... Toutes les deux décortiquent de sombres affaires avec l'efficacité des polars, le respect dû au réel et à l'Histoire, l'élégance de l'altruisme. ▶

Jean-Marie OZANNE

BIBLIOGRAPHIE

- MARIE COSNAY, *COMÈTES ET PERDRIX*, L'OGRE, 2021, 230 PAGES, 19 EUROS.
- FLORENCE AUBENAS, *L'INCONNU DE LA POSTE*, L'OLIVIER, 2021, 240 PAGES, 19 EUROS.

AGROPARISTECH Un site si convoité

LES ÉTUDIANTS INGÉNIEURS AGRONOMES SONT DÉTERMINÉS À PROTÉGER DES APPÉTITS FINANCIERS LE SITE HISTORIQUE ACCUEILLANT LEUR ÉCOLE. LE 16 MARS, ILS ONT VOTÉ LE BLOCUS DU DOMAINE DE GRIGNON, À L'OUEST DE PARIS, POUR POUVOIR PESER SUR LES CRITÈRES DE CHOIX, EN PARTICULIER ENVIRONNEMENTAUX, DU FUTUR ACQUÉREUR.

« Moins de béton, plus de moutons. » Au portail principal d'AgroParisTech à Grignon, dans les Yvelines, la banderole déployée par les étudiants en grève accueille des visiteurs saisis par la beauté du site : un domaine de 290 hectares, dont 180 de terres agricoles, des terres classées et protégées, un château du XVII^e siècle et ses dépendances, une ferme expérimentale, un arboretum abritant plus de 200 essences... C'est là qu'est implanté, pour quelques mois encore, le campus des premières années de l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement, avant son déménagement programmé à l'horizon 2022 sur le plateau de Saclay, dans l'Essonne. « Mais Grignon a beaucoup trop de potentiel pour finir bétonné et privatisé », affirment les étudiants dans une vidéo présentant leurs revendications. Le 15 mars, ils ont voté le blocage du site, seule solution à leurs yeux pour protester contre un processus de vente amorcé il y a déjà six ans. En ce premier jour d'action, 264 des 336 étudiants de première année sont réunis en assemblée générale dans le



de biodiversité, un symbole de l'agroécologie, ne le sacrifions pas sur l'autel du profit. »

Personne, en effet, ne se risque à émettre le moindre doute sur la réelle motivation de ces étudiants : « Même si nos conditions d'études sont ici idéales, nous ne remettons pas en cause le déménagement de l'école sur le plateau de Saclay. Nous ne luttons pas pour notre intérêt particulier, mais bien pour l'intérêt collectif », dit l'un d'eux. Dans

gymnase de l'établissement : le « oui » au blocus l'emporte avec 212 voix, soit 80 % des présents.

Au bonheur des promoteurs immobiliers ?

C'est que le temps presse. En mars, l'appel à projets pour la reprise d'une partie du site a été officiellement lancé par le ministère de l'Agriculture, propriétaire du domaine situé dans la plaine de Versailles. Quatre candidats se sont fait connaître, parmi lesquels deux porteraient des projets immobiliers privés. Toujours à la grille principale, une seconde banderole a été déployée : « Parce que Grignon c'est notre patrimoine national, un haut lieu

une tribune titrée « Stop privatisation Grignon », les futurs ingénieurs agronomes resituent ainsi leur action dans un cadre historique, scientifique et environnemental : « L'intérêt de ce site porte bien au-delà de l'enceinte AgroParisTech, expliquent-ils. Les enjeux mis en cause concernent tous ceux qui souhaitent voir se développer des projets d'avenir en termes d'écologie, d'éducation et de culture. » Parce que leur détermination est totale, le respect des gestes barrières est strict. « Il n'est pas question d'être à l'origine d'un cluster, dit Julie, cela décrédibiliserait notre mouvement. »

Il ne s'agit pas, non plus, de remettre en cause la vente en elle-même. « Depuis



un vote au conseil d'administration, en mars 2015, celle-ci est actée avec 22 voix pour, 20 contre et 2 abstentions», explique Pablo Granda, ingénieur d'étude à AgroParisTech, animateur du collectif Enseignement supérieur de la Cgt-Agri et administrateur salarié, qui replace cette opération dans le contexte d'un cycle de fusions et de restructurations de l'enseignement agricole en France. AgroParisTech est elle-même issue d'une fusion entre trois écoles, opérée en 2007.

Une réévaluation des critères environnementaux

La vente du site historique, où a été fondée l'Institution royale d'agronomie en 1826, doit en grande partie financer l'implantation des quatre sites franciliens de l'établissement sur le campus de Saclay, avec les laboratoires associés de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae). «Or, depuis le début, nous demandons en vain des éclaircissements sur un projet qui reste obscur sur bien des points», souligne l'administrateur salarié, la procédure de vente étant soumise à une clause de confidentialité. Cette exigence de davantage de transparence sur le processus en cours est une des premières demandes des étudiants, qui entendent ouvrir un

Dans une tribune titrée «Stop privatisation Grignon», les futurs ingénieurs agronomes resituent leur action : «Les enjeux mis en cause concernent tous ceux qui souhaitent voir se développer des projets d'avenir en termes d'écologie, d'éducation et de culture.»

dialogue avec le ministre de l'Agriculture et être associés au choix du repreneur : «Nous voulons empêcher l'État de décider à notre place», disent-ils.

Deux semaines après le début de l'action, le beau temps revenu sur la plaine versaillaise donne un faux air de vacances au site de Grignon, en bordure des terres agricoles. À l'entrée du domaine, la décontraction n'est qu'apparente : le

mouvement reste solidement structuré, organisé en différentes commissions ou pôles (logistique, communication, soutien aux étudiants en difficulté...), reconduit ou non par un vote en assemblée générale tous les trois jours.

Les grévistes, qui viennent de refuser une proposition de dialogue conditionnée à la levée du blocus, travaillent à refaire l'historique du processus de vente, à trouver des informations sur le contenu des projets de reprise en concurrence, à alerter sur leurs dérives, à dévoiler la composition du jury qui décidera de l'acquéreur final. En émettant des doutes sur sa compétence : «Aucun de ses quatre membres n'a d'expertise en matière d'environnement ou d'agronomie», dénoncent-ils. Ils ne croient pas aux assurances apportées par le ministre de l'Agriculture sur la sauvegarde de la nature dans la zone, comme il l'affirme dans un courrier. La crainte est que la ferme soit, par exemple, amputée d'une partie des terres expérimentales. Les futurs ingénieurs sont toujours déterminés à peser sur les critères de choix, en particulier environnementaux, et demandent leur réévaluation en collaboration et «coconstruction» avec les enseignants-chercheurs et les personnels de l'établissement agronomique. ...

... S'ils ont ainsi pleinement conscience de leur utilité sociale, c'est en grande partie parce qu'elle puise ses racines dans leur choix initial de faire des études dans le domaine du vivant et de l'environnement. La crise sanitaire les a également confortés dans leur motivation : «Après deux ans de prépa scientifique, nous n'avons pas choisi ce cursus par hasard. La crise du Covid a même renforcé notre sensibilité vis-à-vis de questions comme la préservation de la biodiversité, la lutte contre les inégalités, pour l'intérêt général et le collectif», souligne un des étudiants de première année. Dans une déclaration publiée à l'occasion d'un comité technique ministériel, l'intersyndicale (Cgt, Cftc, Fo, Cfdt, Fsu, Unsa et Sud) de l'établissement leur apporte son soutien : «Nos organisations syndicales demandent au ministère, au nom de la communauté d'AgroParisTech, de surseoir à la vente afin que soient réellement pris en compte les enjeux pédagogiques, historiques, scientifiques, environnementaux et économiques de ce patrimoine public.»

Conserver la visée écologique et éducative du site

C'est dans le courant du mois de mai que devrait être désigné l'acquéreur du domaine de Grignon, selon la direction de l'Immobilier de l'État. Si les contenus des candidatures restent en grande partie confidentiels, celles-ci émanent principalement de sociétés de construction et de promoteurs privés. Seul le projet Grignon 2026 a été rendu public, porté par une association composée d'habitants de la commune et d'anciens d'AgroParisTech. Il propose notamment d'ouvrir le domaine au grand public et de créer une cité de la connaissance sur l'eau, la forêt, le vivant, l'agriculture et l'alimentation, en conservant la visée écologique et éducative du site. C'est cette candidature qui a la faveur des étudiants, plutôt par défaut : «C'est la "moins pire", juge l'un d'eux.

Après trois semaines d'action, la levée du blocus a été votée en assemblée générale à 70 %, après que les étudiants ont pu dialoguer à plusieurs reprises avec des représentants du ministère de l'Agriculture. La direction générale d'AgroParisTech s'en est réjouie en se disant «consciente que des questions pertinentes ont été posées». Cela ne signifie pas pour autant la fin du mouvement. Les étudiants ont ainsi décidé de le poursuivre sous une autre forme, en se constituant en association baptisée Cercle. Traduisez : «Construisons ensemble une réflexion collective et étudiante» pour le devenir du site. ▶

Christine LABBE

En soutien aux étudiants

L'INTERSYNDICALE D'AGROPARISTECH APPELLE À SIGNER LA TRIBUNE «STOP PRIVATISATION GRIGNON».



Tout comme l'intersyndicale (Cgt, Cftc, Fo, Cfdt, Fsu, Unsa et Sud) de l'établissement, la Cgt-Agri a apporté son soutien aux étudiants d'AgroParisTech. Depuis le début du processus en effet, «nous avons marqué notre opposition au projet de vente», souligne Thomas Vaucouleur, enseignant et cosecrétaire de la Cgt-Agri, parti à la rencontre des étudiants grévistes pour échanger avec eux et comprendre leurs demandes. Cette opposition est notamment motivée par le fait que le regroupement des grandes écoles parisiennes sur le plateau de Saclay, dans l'Essonne, ne garantit en rien, pour le syndicat, une amélioration des conditions d'étude et de travail, des étudiants comme des personnels. La cession du domaine de Grignon à un investisseur privé, destinée à autofinancer ce regroupement, serait pour lui «une erreur sur les plans à la fois économique, écologique, patrimonial et social».

Cela ne peut donc se faire en catimini, affirment en substance les organisations syndicales. Provoquer un débat public, en levant le voile sur le contenu des candidatures et les dérives du projet, est d'ailleurs l'un des apports du blocus étudiant. Ingénieur d'étude à AgroParisTech, animateur du collectif Enseignement supérieur de la Cgt-Agri et administrateur salarié, Pablo Granda en témoigne : «Comme administrateurs, nous devons voter sans avoir tous les éléments de la vente. Ce sont par exemple les étudiants qui ont obtenu les informations sur la structure et la composition du jury.» Le sujet a toujours été sensible. Lors d'un comité technique ministériel organisé en distanciel le 24 mars, l'intersyndicale a souhaité donner la parole aux étudiants. «Au prétexte que ce n'était pas à l'ordre du jour, l'administration a coupé la visioconférence. À la reprise, nous avons décidé de lire leur déclaration», poursuit Pablo Granda. Lors de ce comité, l'intersyndicale a demandé de «surseoir à la vente». C.L. ▶

TRAVAIL COOPÉRATION CONFLICTUELLE



Réhabiliter le conflit pour améliorer la qualité du travail. La proposition n'est contradictoire qu'en apparence. Yves Clot et ses collègues montrent, à partir de l'action, comment le conflit autour de la qualité du travail peut devenir une méthode de coopération dans les organisations: c'est à ce prix que le travail bien fait est possible. À ce prix aussi qu'une écologie du travail devient crédible. On peut rendre sa souveraineté au travail contre tout ce qui mine la fierté de l'acte professionnel en l'écartant de

la boucle de décision. Ce livre explique comment s'y essayer en insistant sur la coopération conflictuelle, entre salariés comme entre ces derniers et leur hiérarchie. C'est la qualité du travail qui rassemble. Dans un monde saturé de conflits, le conflit de critères autour de la qualité du travail n'a pourtant pas droit de cité, laissant le travail «ni fait ni à faire» nous abîmer et abîmer la planète. Yves Clot et ses collègues, en s'appuyant sur le récit de trois longues expériences de travail collectif, dans un Ehpad, dans le service de la propreté d'une grande ville et dans une usine automobile, regardent ce conflit en face. Au passage, ce sont les frontières entre dirigeants et dirigés qui se trouvent redessinées.

JEAN-YVES BONNEFOND, ANTOINE BONNEMAIN, YVES CLOT, MYLÈNE ZITTOUN, LE PRIX DU TRAVAIL BIEN FAIT. LA COOPÉRATION CONFLICTUELLE DANS LES ORGANISATIONS, LA DÉCOUVERTE, 2021, 228 PAGES, 20 EUROS.

CONTRÔLE DE MASSE LE SANITAIRE À LA RESCOURS

La manière dont la pandémie a renforcé l'économie de la surveillance assoit la légitimité des technologies de contrôle en accélérant leur banalisation. On a vu des officines de toutes tailles, hier positionnées sur le juteux secteur de la sécurité, pivoter vers un nouvel impératif, celui de la traque des corps malades – un levier encore plus puissant que la lutte contre le terrorisme. Chaque phase de la crise s'est accompagnée de ses réponses technologico-politiques et de ses sous-traitants, en accélérant et en révélant des tendances qui lui préexistaient, comme la militarisation de l'espace public ou la mise sous tutelle du domicile.

OLIVIER TESQUET, ÉTAT D'URGENCE TECHNOLOGIQUE. COMMENT L'ÉCONOMIE DE LA SURVEILLANCE TIRE PARTI DE LA PANDÉMIE, PREMIER PARALLÈLE, 2021, 145 PAGES, 16 EUROS.

HABITER PAS SI URBAIN

La construction et le fonctionnement des villes sont soumis au déferlement des technologies numériques. Ce qui constitue un enjeu stratégique, car les consommations urbaines représentent plus du tiers des dépenses des ménages dans les pays développés. Mais celles-ci souffrent de nombreux dysfonctionnements, concernant le prix des logements, les pollutions, la congestion des transports, etc. Les offres proposées par les géants du numérique sous le concept de «smart city» conduiraient à modifier profondément le fonctionnement de la ville, dans ses dimensions sociale, urbanistique, écologique et politique. Les responsables politiques et les citoyens disposent cependant d'une liberté de choix pour décider de l'avenir et de la forme de ces villes. Exercer ce choix doit, entre autres, tenir compte d'une double confusion entre, d'une part, les notions de ville intelligente et de «smart city» et, d'autre part, entre les technologies numériques à disposition et les «géants» qui, aujourd'hui, œuvrent dans ce secteur. Ce sont ces ambiguïtés, ces difficultés que ce livre se propose de dissiper en analysant notamment des exemples choisis dans le monde entier.

JEAN HAËNTJENS, SMART CITIES, VILLE INTELLIGENTE: QUELS MODÈLES POUR DEMAIN? LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, 2021, 147 PAGES, 7,90 EUROS.



FONCTION PUBLIQUE VERS UN «ÂGE D'OR»?

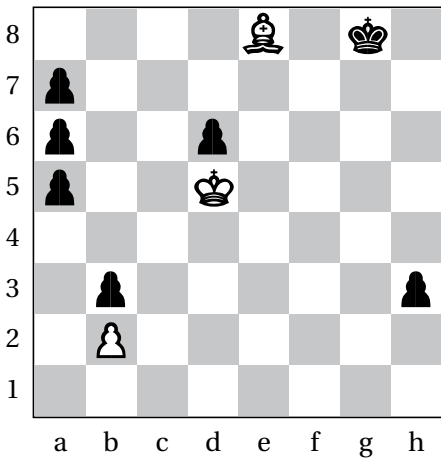
La crise sanitaire a montré le rôle indispensable des services publics. L'engagement des personnels des hôpitaux, des enseignants, leur capacité d'initiative ont permis à la société de tenir face à la pandémie. À l'inverse, les logiques libérales, fondées sur le souci d'économies à court terme, ont montré leur inefficacité dramatique.

L'actuel président et son gouvernement ont pourtant mené une offensive déjà ancienne à l'encontre de la fonction publique, basée sur son supposé immobilisme, son archaïsme, ainsi que sur les privilèges dont jouiraient les fonctionnaires. Pourtant, la fonction publique est un outil moderne et décisif pour traduire dans le quotidien les idéaux de liberté, d'égalité, de justice et de sauvegarde de la planète. Ce livre, sans dogmatisme et sans dissimuler les débats, dit ce qu'est la fonction publique et pourquoi elle existe. La replaçant dans une perspective historique et mettant en lumière les problèmes et les débats actuels pour que chacun puisse se faire une idée des évolutions nécessaires au-delà des dénigrements habituels. Loin des injonctions à des réformes dont le contenu n'est jamais débattu, le livre ouvre une perspective audacieuse: renforcer, en s'appuyant sur les capacités des fonctionnaires, la construction de biens communs au bénéfice de chaque citoyen. Le XXI^e siècle peut et doit être l'«âge d'or» du service public! À condition de sortir d'une vision de la fonction publique qui serait soit budgétaire, soit managériale.

ANICET LE PORS, GÉRARD ASCHIERI, LA FONCTION PUBLIQUE DU XXI^e SIÈCLE, L'ATELIER, 2021 (2^e ÉDITION), 240 PAGES, 22 EUROS.

Tactique

Étude de J. Berger, 1889. Les blancs jouent et annulent.



Le Jeu de la dame, genèse d'un succès planétaire

«J'ai beaucoup regardé la télévision pendant cette maudite pandémie, je sais que je ne suis pas le seul. Le meilleur programme que j'ai vu a été *The Queen's Gambit*, absolument palpitant. Je pensais que rien ne pouvait dépasser *Les Sept de Chicago*, mais cette série l'a fait.» **Stephen King**

L'auteur

Walter Tevis (1928-1984), né à San Francisco, a écrit six romans et treize nouvelles. Quatre de ses romans ont été adaptés à l'écran, les plus célèbres sont *L'Arnaqueur* (1959), adapté en 1961, avec Paul Newman ; *La Couleur de l'argent*

(1984), porté à l'écran par Martin Scorsese, à nouveau avec Paul Newman, en 1986. *The Queen's Gambit* («Le Jeu de la dame»), publié en 1983, a été adapté à la télévision en 2020. Il y a aussi une comédie musicale, *Lazarus*, portée sur les planches par David Bowie en 2015. Walter Tevis avait un talent fou pour dénicher et coucher sur le papier une bonne histoire. C'est à l'âge de 7 ans que Walter a appris les règles du jeu d'échecs. Âgé de 10 ans, souffrant d'une chorée rhumatismale, il a été hospitalisé pendant un an dans un sanatorium. Ses parents l'ont laissé là et ont démenagé vers une autre ville. L'enfant s'est senti abandonné. À cause de sa maladie, il a été mis sous traitement et a dû prendre des médicaments quotidiennement. De retour à Lexington, chez ses parents, il se sentait différent, ne parvenait pas à s'entendre avec les enfants de son âge. Il était solitaire. Toute sa vie d'adulte, il s'est battu contre son addiction aux médicaments et à l'alcool. Dans *The Queen's Gambit*, la petite Beth Harmon est elle aussi bourré de jolies petites pilules colorées. Elle va habiter à Lexington chez ses parents adoptifs et développe une addiction aux médocs et à l'alcool. Au début des années 1970, après s'être passionné pour le billard (*L'Arnaqueur*), Tevis est de nouveau accro aux échecs. Nous sommes en pleine «Fischermania», Walter est fasciné par les succès et la personnalité du champion. Au début des années 1980, il joue fréquemment à Washington Square sur les tables en extérieur, et, la nuit, il fréquente le Game Room, un club à New York.

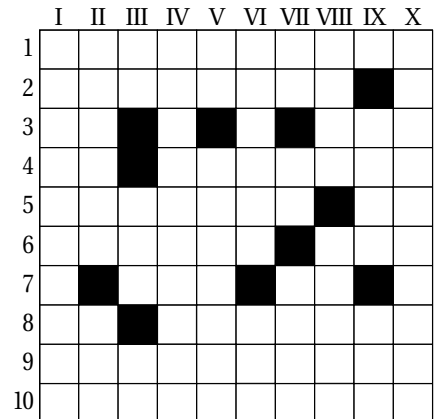
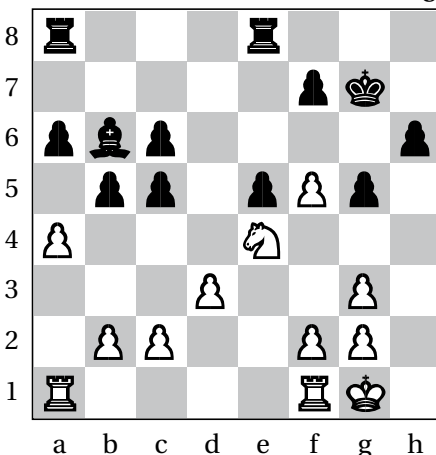
Diana Lanni

Il n'a pu manquer de remarquer Diana Lanni, un personnage détonnant dans ce monde essentiellement masculin. Dans la préface de son ouvrage, Tevis remercie deux joueurs d'échecs : Stuart Morden et Bruce Pandolfini, qui fréquentaient la jeune femme assidûment. Au Game Room, il y a un bar, où Diana biberonne plus que de raison. Avec leur addiction commune, l'auteur et la joueuse se sont sans doute retrouvés et ont probablement parlé longuement de leur vie (à suivre...).

Diana Lanni-Rooshin Dalal

«CalChess Season opener», Californie, États-Unis (1993). Partie espagnole.

1.e4 e5 2.Cf3 Cc6 3.Fb5 a6 4.Fa4 Cf6 5.Fxc6!? dxc6 6.d3 (6.Cxe5? Dd4!) 6...Fd6 7.Fg5 c5 8.Cbd2 0-0 9.De2 Te8 10.Cc4 c6 11.0-0 b5 12.Ce3 Fc7 13.a4 Fe6 14.Cd2 h6 15.Fh4 g5 16.Fg3 Dd7 17.Df3 Rg7 18.Cf5+!? (18.Cb3 Fd6=) 18...Fxf5 19.Dxf5 Dxf5 20.exf5 Ch5 21.Ce4 Cxg3 (21...Fb6 22.Tfe1 Cf6? 23.Cd6 avec avantage blanc) 22.hxg3 Fb6 (VOIR DIAGRAMME) 23.g4! (le cavalier est bien plus fort que le fou.) 23...a5? 24.axb5 Ted8 (24...cxb5 25.Cd6 Ted8 26.Cxb5+-) 25.bxc6 Tac8 26.Cd2! Txc6 27.Tfe1 f6 28.Cc4 (les blancs ont un pion d'avance et stratégiquement, la position est gagnée.) 28...Tb8 29.b3 Ta8 30.Ta4 Fc7 31.g3 Rf7 32.Rg2 Tca6 33.Rf3 Re7 34.Th1 Th8 35.Re4 Rd7 36.Rd5 Tc6 37.Th5 Fd8 38.Ta1 Ta6 39.Rxc5 Fc7 40.Rd5 Tc6 41.Tah1 Fb6 42.Txh6 1-0



HORIZONTALEMENT

1. Des si belles! – 2. Productions bucoliques. – 3. Le Pé de la Manche. Le top à table. – 4. Il sait tout. Élément. – 5. Peut être raconté. Tierce personne. – 6. Touchable. S'applique au père et au fils. – 7. Petite formation. Doublé, a engendré des idoles. – 8. Possessif. T'escrimas et te mis en quatre. – 9. Inuite. – 10. Durcit tout.

VERTICALEMENT

I. Navets nouveaux. – II. Mort sûre. Collection de chefs opérateurs. – III. Sur une plaque de polder. Chef de cédille. Précurseur d'arme chimique. – IV. Plancton fluo. – V. Pour le chapelet de René. Abuser des projecteurs. – VI. Sortie de taule. Fit la grosse tête avec son chat. – VII. Union. Pan! Romain tête-bêche. – VIII. Originaire. Opiniâtre. – IX. Grand lac ou belle île selon le sens. Support de tare ou de don. – X. Propulsée *ad astra*.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Adm - X. Sateillise.
VII. UE. Lé. Yrag. - VIII. Issu. Têue. - IX. Erté.
V. Egrené). Eblouir. - VI. Quille. Amo(châ).
- ASC. - III. NL. Céd. QL. - IV. Noctilque.
- Verticalement: I. Mélodrames. - II. Agonie.
9. Esquimande - 10. Schérogene.
6. Réelle. Tel. - 7. Duo. Vé(yé). - 8. Ma. Quartras.
gues. - 3. Ló. Set. - 4. On. Tellure. - 5. Diable. II.
Horizontalement: I. Mamméquins. - 2. Egl-

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

6.Fxd5+ Dxd5 (pat) 0,5-0,5
h1d 9.Fxh1 b1d+ (+) 4...h2 5.Fc6 h1d (force)
Rxb1+ (+) 5...h2 6.Rb5 a3! 7.bxa3 b2 8.Fe4
10.Rd3 Rf2 11.Rd2 Rg1 12.Rd3 h1d 13.Fxh1
Rf6 6.Rd3 Rf5 7.Rc3 h2 8.Rd3 Rf4 9.Rd2 Rg3
: 5.Rd2
4.Fxa4 (si : 4.Fxd5+ Rg7 5.Rc4 (sur : 5.Rd2
h1d 4.Fxd5+ Dxd5= grâce au pat). 3.Fc6 a5!
(l'idée blanche apparaît après : 2...h2 3.Fc6
1...h2? 2.Fc6=) 2.Rc3! (2.Rxd5? h2+-) 2...a4!
graves menaces). 1.Rc4! d5+! (mauvais est :
(Les Noirs ont cinq pions pour le Fou. Les

“ Le télétravail, c’est oui, **mais**... ”

Découvrez la campagne



Pour les personnes en télétravail :

- > Des questions / réponses précises et sourcées
- > Des vidéos complètes pour comprendre ses droits
- > Les enjeux et nos propositions sur le télétravail

Pour les syndicats :

- > Le tutoriel vidéo pour mener campagne et négocier un accord
- > Le générateur d’enquêtes de terrain sur le télétravail
- > La banque de données participative d’accords
- > L’exemple d’accord type encadrant le télétravail
- > Le guide de négociation d’un accord collectif
- > Le tract, le décryptage et des visuels pour les réseaux sociaux
- > Des guides et analyses sur le numérique et le management



La référence syndicale

INGÉS
CADRES
TECHS

teletravail.ugictcgt.fr



EN CAS DE COUP DUR, JE PEUX TOUJOURS COMPTER SUR **LE CNAS**

Nous avons tous besoin d'être soutenus !
Loisirs, famille, logement, difficultés ou grands projets :
le CNAS m'accompagne au quotidien, m'apportant l'aide
dont j'ai besoin au moment où j'en ai besoin.

cnas.fr



CNAS
L'action sociale
sourire compris

Pour les acteurs du service public local